ROMA IN HUNGARY: VIEWS OF SEVERAL SPECIALISTS

All sources of information contained in this document are identified and are publicly available.

RESEARCH DIRECTORATE
IMMIGRATION AND REFUGEE BOARD
OTTAWA, CANADA

February 1999

This paper was prepared by the Research Directorate of the Immigration and Refugee Board on the basis of publicly available information, analysis and comment. All sources are cited. This paper is not, and does not purport to be, either exhaustive with regard to conditions in the country surveyed or conclusive as to the merit of any particular claim to refugee status or asylum. For further information on current developments please contact the Research Directorate.

Research Completed: 30 November 1998

Table of Contents

MAP OF HUNGARY

1. INTRODUCTION

2. EDUCATION
2.1 Separation in the School System

3. IDENTIFICATION
3.1 Identification Cards

4. SKINHEADS

5. RELATIONS WITH THE POLICE

6. OTHER IDENTIFIED DIFFICULTIES FOR THE ROMA COMMUNITY
6.1 Local Authorities
6.2 Housing
6.3 Courts
6.4 Employment

7. FORMS OF REDRESS
7.1 Legal and Administrative Mechanisms
7.2 Pursuing Complaints
7.2.1 NGOs
7.2.2 Minority Self-Governments

7.2.3 Ombudsman's Office

8. EFFORTS TO ADDRESS ROMA CONCERNS
8.1 Education
8.2 Police
8.3 Housing
8.4 Roma Foundation
8.5 Employment Programmes
8.6 Concerns about Programme Implementation

9. FURTHER CONSIDERATIONS

NOTES ON SOURCES

REFERENCES

MAP OF HUNGARY

(See Original)

Source: *C.I.S. and Eastern Europe on File*. 1993, p. 3.11.

1.INTRODUCTION

During the last two weeks of November 1998, the Research Directorate interviewed six specialists on the current situation of Roma in Hungary. The specialists were participants in IRB hearings held in Toronto in late October and November 1998. The four Hungarian-based specialists were interviewed in person in Toronto, while the two North American-based specialists were interviewed by telephone. In some cases, information from participants' testimony has also been incorporated into the text. Dates in the parenthetical references distinguish the sources of information.

The Hungarian-based specialists were as follows: Dr. András **Bíró** (18 Nov. 1998), Chair of the Board of the European Roma Rights Center in Hungary and Chair of the Office for the Legal Protection of National and Ethnic Minorities (NEKI); Mr. Flórián **Farkas** (19 Nov. 1998), President of the National Roma Self-Government; Dr. Lipót **Höltzl** (16 Nov. 1998), Deputy Secretary of State, Ministry of Justice; and Dr. Jenő **Kaltenbach** (17 Nov. 1998), Ombudsman for National and Ethnic Minority Rights. The North American-based specialists were Professor Ian **Hancock**, University of Texas (30 Nov. 1998) and Professor Orest **Subtelny**, York University (29 Nov. 1998) (see Notes on Sources for further details).

This paper updates and should be read in conjunction with several IRB publications, including the March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary* and a number of Responses to Information Requests, in particular HUN30463.E of 23 October 1998, which presents a Hungarian government document about Roma programmes, as well as HUN30156.EX of 25 September 1998, HUN30081.EX of 18 September 1998 and HUN29826.EX of 21 August 1998, available on the IRB Website <www.irb.gc.ca> and at the IRB Regional Documentation Centres. Please refer to the following documents as well: *Annual Report of the Parliamentary Commissioner for National and Ethnic Minority Rights 1997 (Extract)*, which provides further details on the Ombudsman's Office and its work in 1997 and *Report on the Education of Roma Students in Hungary*, a 1997 report by Péter Radó that is reportedly the most recent report on this topic available in English, both of which are available in the IRB Regional Documentation Centres.

The opinions expressed in this paper are those of the specialists and do not necessarily reflect the views of the IRB or the Research Directorate.

2. EDUCATION

Difficulties for Roma students begin at the pre-school level1. Because very few Roma children attend kindergarten, they miss early assimilation into the education system (Farkas 19 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998; Hancock 30 Nov. 1998). Roma families, like all Hungarian families, are obliged by law to send their children to kindergarten, and failing to do so is a sanctionable offence (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Fines can reach several thousand forints2.

Professor Orest Subtelny stated that Romany families have tended to keep their children at home; it is not a traditional Romany value to place a high importance on education (29 Nov. 1998). Dr. András Bíró stated that many Romany parents have internalized their exclusion to the extent that they have limited ambitions for their children, such as vocational schools, and therefore do not see the regular school system as a viable option for their children. He emphasized that this is not a blanket statement and that some parents do really encourage their children to succeed scholastically.

Professor Ian Hancock, however, contended that schools' hostile environments are the most significant factor in the level of students' absenteeism (30 Nov. 1998). Romany children are likely to be bullied and teachers will often ignore or make fun of them, for example. As well, Romany parents often feel that curricula do not address their children's needs. Reading materials can be prejudicial; representations of Roma, as well as historical events and personages might be offensive, or the use of pets in children's books might cause affront, as some Roma consider pets to be unclean (Hancock 30 Nov. 1998). Non-academic cultural concerns also play a part. Food preparation might be considered unsuitable, as more conservative Romany families would consider food prepared by non-Roma, or *gadje*, to be unhygienic.

Teachers' lack of knowledge of Romany traditions, including familial relationships, can lead to problems in the classroom (Bíró 18 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998; Kaltenbach 17 Nov. 1998). Young Romany children are more autonomous than non-Romany children; they will eat when they are hungry and are freer in their movements than Hungarian children (Bíró 18 Nov. 1998). They are also less disciplined than the majority and, as a result, are often not accustomed to classroom structures and rules. There is no atmosphere of formal learning in their homes (ibid.).

The teaching structure is not adapted to this group, nor are specific measures taken to help Romany children adapt to the majority's rules (Bíró 18 Nov. 1998). Some teachers do not understand Romany children's behaviour patterns and might not have the time or resources required to bring the children to the same level as others (Höltzl 16 Nov. 1998). Dr. Jenő Kaltenbach noted that Hungarian teachers are poorly paid, although a recent increase in education spending, which included a seven per cent raise for teachers, might lead to an improvement.

However, according to Bíró, the biggest problems in the classroom stem not from cultural differences, but from discrimination. Hungarian teachers might be afraid to touch Romany children for fear that they are dirty. Unable to establish a relationship with them, teachers often dismiss Roma students as incapable, mentally underdeveloped and undisciplined. While not every teacher treats Roma children with disrespect, he added, the majority do. Mr. Flórián Farkas indicated that physical abuse of children by teachers is not common (Farkas 18 Nov. 1998).

Professor Hancock stated that he has found that if there are successful Romany schools, Romany-oriented curriculum with Romany teachers, the parents feel more confident about sending their children to school (30 Nov. 1998; also Bíró 18 Nov. 1998). There are approximately 100 Romany teachers in Hungary (Farkas 19 Nov. 1998).

With regard to later "drop-outs," older children often leave school because they need to make money to assist the family (Hancock 30 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998). Girls often drop out as early as 14 due to pregnancies and marriages (ibid.). (see the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary*)

Roma attendance in pre-school, and to a lesser extent in the middle levels, has improved in the last 20-30 years, although enrolment in universities has remained at extremely low levels (Bíró 18 Nov. 1998). More Roma parents do want their children to go to school and want them to stay there longer (Bíró 18 Nov. 1998; Subtelny 29 Nov. 1998).

Both Bíró and Hancock emphasized that differences among the Roma community must be considered when looking at school attendance. Bíró pointed out that the Romungre, who tend to be more integrated into Hungarian society, and in fact make up the majority of the country's Romany population, would be more likely to send their children to school than other, more traditional, Romany groups. Teachers would be more likely to discriminate against the traditional Roma, who probably speak Romany at home and speak Hungarian with difficulty. Hancock stated that the Olah, for example, who are Romany-speaking, maintain the traditional culture to a considerable extent and might be more likely to be concerned about unhygienic food preparation. Furthermore, because of the language issue, these children are more likely to be at risk of being sent to a special class.

2.1 Separation in the School System

Separating children into special classes without parents' permission and without professional justification, such as a need to compensate for lack of language skills, are illegal under the law on public education (Kaltenbach 17 Nov.

1998; Höltzl 16 Nov. 1998). Any separated classes must have special programmes with trained teachers and they must be designed specifically to get children back into normal schools. Parents' permission must be obtained before children can be put in such classes (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Dr. Lipót Höltzl mentioned that special voluntary "catch up classes" have been set up in some grade schools to enable students to integrate into the system in grade five or six. However, the Office for Nationality and Minority Rights, or Ombudsman's Office, had found in its research that the Education Ministry had not prepared a special school curriculum for these types of special classes and that no special training for teachers was provided. Furthermore, the Roma community was not sufficently consulted (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

Most of the interviewees acknowledged that involuntary separation of Roma children does exist; some stressed that it is virtually impossible to determine to what extent (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Subtelny 29 Nov. 1998). Kaltenbach stated that there was some research to indicate that there were roughly 100 schools that had set up special classes for Roma3; in most of these, according to Kaltenbach, the necessary professional conditions do not exist and they are only an excuse for segregation (17 Nov. 1998). According to Farkas, special classes for Roma are not very common, although separating Roma children from their peers within the classroom is (Farkas 19 Nov. 1998). Bíró noted that the most blatant education discrimination cases were generally found in rural or town schools (Bíró 19 Nov. 1998). Hancock also suggested that segregation would likely be worse in the villages. Since they are more isolated, if a teacher were disposed to discriminate, there would be less opportunity for retaliation and more freedom to act without interference (Hancock 30 Nov. 1998).

3. IDENTIFICATION

There are various ways that someone might be identified as a Rom (see the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary* and HUN30081.EX). Physical and cultural attributes, as well as professions and names, can all play a part to varying degrees.

Roma tend to have darker skin (Subtelny 29 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998), and darker eye and hair colour (ibid.; Farkas 19 Nov. 1998), are likely to be poorly dressed (Subtelny 29 Nov. 1998) and speak Hungarian with an accent (ibid.; Bíró 18 Nov. 1998; Hancock 30 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998).

Dr. Bíró pointed out that shades of skin colour vary and that lighter-skinned people might be less subject to discrimination. Hancock added that it is common practice for Roma, in Hungary and elsewhere, to attempt to "pass" (Hancock 30 Nov. 1998; also Bíró 18 Nov. 1998).

While there are blonde, blue-eyed Roma, they are rare (Bíró 18 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998). These Roma might be more likely to be integrated and have higher education (Bíró 18 Nov. 1998). According to Farkas, Beash Roma are more likely to be blonde and blue-eyed than other Roma. Approximately 10 to 12 per cent of Hungarian Roma are Beash and roughly 10 per cent of Beash Roma are blonde (Farkas 19 Nov. 1998). He added that the Beash are generally quite separate from other Roma, with different jobs and a different culture. There are 27 different Roma sub-groups in Hungary.

Dress could also be a possible identifying feature (Farkas 19 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998). Women might be identifiable as Roma because of their long skirts, head scarves, and clothes that demonstrate a different taste in colour (Bíró 18 Nov. 1998; also Hancock 30 Nov. 1998). Yet, Bíró suggested that even if Roma were wearing jeans, it would still be possible to identify them as Romany. Through their way of walking, for example, it is possible to perceive an "otherness" that is a product of history and environment. Farkas also stated that Roma carry themselves in a distinctive manner. As well, Roma often tend to speak more loudly or at a different pitch than non-Roma (Bíró 18 Nov. 1998; Farkas 18 Nov. 1998) and they are rarely alone, particularly women (ibid.; Hancock 30 Nov. 1998).

Subtelny stated that many Hungarians claim that they can "just look" at someone and "know" that they are Romany in a way that is almost instinctual. Hancock, however, disputed the idea that it is possible to "just tell" that someone is Romany, stating that people have certain expectations of what Roma "ought" to look like, such as being dark-skinned and poorly dressed. While certain physical characteristics are "give-aways," he stated, there are so many exceptions that it is not always indicative (Hancock 30 Nov. 1998). Kaltenbach indicated that the only way to identify a Rom was through their physical features. Because Roma are the oldest non-white minority in Europe, Europeans generally can identify Roma, but not always (Hancock 30 Nov. 1998). Both Bíró and Subtelny noted that younger Roma might not be as easily identifiable by dress or custom.

In small towns and villages, people's backgrounds are generally common knowledge (Subtelny 29 Nov. 1998). Furthermore, in these settlements, Roma are generally located in specific areas, on the outskirts (Bíró 18 Nov. 1998).

In city apartments, Roma would tend to be louder, which can be a source of conflict with neighbours (Bíró 18 Nov. 1998). In Budapest, the Romany population tends to be clustered in the 8th District, as well as Districts 7 and 9 (Bíró 18 Nov. 1998; Kaltenbach 17 Nov. 1998).

There are also professional differences that might identify Roma. Roma are likely to work as street musicians, or in other music-oriented professions, as well as with handicrafts or leatherworks (Subtelny 29 Nov. 1998). Bíró suggested that Romungre would be more likely to be associated with musical activities, while the more traditional groups might be involved in horse-trading or metalworking. According to Hancock, "typical Roma jobs" would include any menial work, such as road sweepers, bricklayers or construction work.

The sources mentioned various names perceived as "typically Romany" (see also the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary* and HUN30081.EX). Subtelny said there were perhaps four or five "classic" Romany names that can also identify the Romany subgroup. He suggested Lathos and Segedy, adding that these two names would probably be Romungre (Subtelny 29 Nov. 1998). Kaltenbach stated that Kalányos and Kolompár are typical surnames. Bíró agreed that some names are more likely to be Romany than others, with some reflecting professional caste distinctions historically from India, such as Orsós (spindler); probably 90 per cent of people with the names Orsós and Kolompár would be Roma (Bíró 18 Nov. 1998). Farkas added Orbán and Jakab to the list of names (Farkas 19 Nov. 1998).

Several of the interviewees expressed caution at the practice of identifying Roma by surname (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998). Kaltenbach stated that it is not possible to say how many Roma have "typical" names and that many Roma have "normal" names. Bíró mentioned that there has been active Magyarization (Hungarization) for 200 years and that at the end of the last century there was pressure on both Roma and Jews to take Hungarian names. There are many Roma and many non-Roma with the names Farkas and Horváth, for example (Bíró 18 Nov. 1998; also Farkas 19 Nov. 1998). The external physical and behavioural signs are more likely to determine a Rom's "otherness" (Bíró 18 Nov. 1998). Farkas felt that even if individuals changed their names, they would often be recognized as Roma.

3.1 Identification Cards

Dr. Bíró is aware that some minority self-governments are distributing identity documents. These are not legal because official Hungarian documents are not permitted to indicate one's minority status. He can imagine that NGOs might be distributing such documents as well, but does not know of any (Bíró 18 Nov. 1998).

4. SKINHEADS

All sources agree that skinhead activity has dramatically declined in the past few years; according to information provided to Höltzl, skinhead activity is now approximately two to three per cent what it was at the beginning of the 1990s; there are perhaps a few hundred individuals involved in such activity.

There was no consensus as to why skinhead activity has declined. Bíró indicated that discrimination is taking on other more broadly-based forms and that violence in society is manifesting itself differently (Bíró 18 Nov. 1998). Farkas felt that the presence of the minority self-governments has played a part, as skinheads now know that there are organizations to which victims can turn. Hancock suggested that skinheads' emphasis on ethnic hatred at the beginning of the decade might have been a reflection of the international focus on "ethnic cleansing" and racial violence at that time. According to Subtelny, the decrease might be due to the new possibility to engage in other anti-establishment activity. When comparing the level of skinhead activity with that in the Czech Republic, for example, he suggested that perhaps the greater influx of foreigners into Prague has triggered more xenophobia, that Hungary has been more strict with its crackdown or that the Czechs have more legal barriers to cracking down.

According to Subtelny, at least three-quarters of the country's skinheads are in Budapest. Bíró and Hancock concurred that skinheads were an urban phenomenon (Bíró 19 Nov. 1998; Hancock 20 Nov. 1998), although Farkas indicated that there have been attacks in villages and towns as well (Farkas 18 Nov. 1998). Subtelny and Hancock felt that an increase in unemployment or an economic downturn could possibly lead to a return of skinhead activity.

5. RELATIONS WITH THE POLICE

Most of the interviewees agreed that there were serious problems with police-Roma relations. Bíró made the point that the police were the most visible contact between Roma and the majority community.

Kaltenbach maintained that the police were an instrument of state power prior to the transition to democracy and that the public consciousness of being protected, rather than threatened, by state power is weak. Police officers were relatively well paid under the former system and it was an attractive job for many people, but in the 1990s, a lot of the good staff have left the force, there has been a loss of prestige in being a police officer, and they are now among the worst paid civil servants. Furthermore, the ongoing debate about how to structure the forces has led to insecurity. There are also serious financial problems within the police force; their cars are old and lacking fuel and so forth. Frustrations have led to a decline in discipline and have caused latent attitudes to surface, including prejudices against foreigners and Roma.

There are two types of complaints that the Ombudsman's Office receives from Roma regarding the police: ill-treatment or abuse of police power, and negligence of Roma victims of crime (Kaltenbach 17 Nov. 1998). According to Kaltenbach, about 10 per cent of all complaints his office receives are about the police and almost all of these are from Roma. He added that there is no way of estimating how often Roma victims of abuse do not come forward.

Farkas, Bíró and Subtelny stated that Roma have cause to fear abuse by the police, not in the streets, but in detention or custody. Hancock stated that he has heard dozens of stories of police abuse of Roma. Bíró suggested that, as a general rule, if a Rom is arrested, it is very likely that he will be beaten up. There are numerous cases of petty theft and other small crimes committed by Roma, he added, and there is therefore an ongoing relationship between Roma and the police. He felt that run-ins between the police and the Roma are likely rising due to growing social tensions, but that this is impossible to prove due to the data protection law (Bíró 18 Nov. 1998) (See HUN30156.E on the data protection law). Hancock also felt that this situation was not improving.

According to Subtelny and Hancock, most difficulties between police and Roma would likely occur in provincial towns, especially in the east, although this concern is not really region-specific. Roma traditionally have low expectations of their relations with the police (Subtelny 29 Nov. 1998). Subtelny pointed out that the mafia is very well established in Budapest and that some Roma are also involved in it, particularly in the northeastern part of the country, often in connection with organized crime from the former Soviet states. The police know this and might be rougher with any Roma they come into contact with as a result. He stated this was based on information garnered from contacts in the former Soviet states (Subtelny 29 Nov. 1998).

Dr. Höltzl estimated that there have only been a few–"much less than a hundred"–cases to date where inappropriate police actions have led to criminal charges. Of those police officers who have been accused of crimes, it is hard to say how many of the crimes were against Roma, due to the data protection law (Höltzl 16 Nov. 1998). He added that for cases where police have been accused of crimes, most were terminated at the investigation stage due to lack of sufficient evidence. Kaltenbach stated that the effectiveness of trials involving problems in detention are much lower than in other types of cases.

6. OTHER IDENTIFIED DIFFICULTIES FOR THE ROMA COMMUNITY

According to Farkas, 80 per cent of Roma live in small settlements, where poverty is worse, education possibilities are fewer, employment is lower and even part-time jobs are harder to find than in urban areas; it is in these areas that unemployment can reach 70 to 75 per cent. Dr. Kaltenbach stated that, although there were no studies documenting this, it is likely that Hungary is similar to other countries where populations in the urban centres tend to be more liberal. At the same time, he added, there are some small communities that do function well (Kaltenbach 16 Nov. 1998). Bíró stated that there were clearly more opportunities for Roma, as well as for the population in general, in the cities than in the countryside (Bíró 19 Nov. 1998).

6.1 Local Authorities

According to Kaltenbach, local authorities are the main cause of complaints made by Roma to the Ombudsman's Office4. In the Ombudsman's first annual report covering 18 months between 1 July 1995 to December 1996, there were 432 complaints overall with 161 concerning local governments. In the second report, covering the next 12 months, there were 352 complaints overall with 145 regarding local governments (Kaltenbach 17 Nov. 1998). The complaints are generally related to social benefits payments, both with regard to local law-making and with the implementation of existing laws. Payments can be disorganized and there are complaints that the behaviour of civil servants towards Roma can be demeaning and humiliating (Kaltenbach 17 Nov. 1998). For example, recipients can receive social service payments in cash or kind, such as school stipends, textbooks or school meals, but in some cases Roma have been paid in kind while non-Roma have been paid in cash. There are also complaints that Roma neighbourhoods do not receive the same level of general services, such as road repair, as other areas (Kaltenbach

16 Nov. 1998).

Bíró felt that relations with local authorities are generally worsening. In particular, he felt that the recent problems with local mayors and populations regarding Roma housing (see previous IRB documentation) illustrate the growing pervasiveness of discrimination over the last two years. Mayors make anti-Roma statements and implement discriminatory actions because they reflect popular opinion and will help win them popularity (Bíró 18 Nov. 1998). At the same time, Farkas pointed out that in several villages where the local authorities tried to banish or ban Roma–Székesfehérvár, Sátoraljaújhely and Zámoly–new mayors were elected in the October 1998 elections and the tensions in these communities have now subsided (also Kaltenbach 16 Nov. 1998). He felt that this indicated that the presence of the minority self-governments, as well as NGOs, is making it harder for communities to try to banish Roma (Farkas 19 Nov. 1998).

Kaltenbach also indicated that there have been cases of municipalities buying flats to prevent private sales to Roma. He mentioned that there was a case in a village near Szeged, which led the Ombudsman's Office to propose to the procuracy that criminal procedures be taken against the authorities.

According to Kaltenbach, relations between local authorities and the minority self-governments have also led to complaints, for example that the local minority self-government is not allowed to participate in decision-making. There have also been conflicts about the resources for minority self-governments, which are supposed to be provided with the necessary facilities to function (also Subtelny 29 Nov. 1998). This is a particular concern in small settlements where space and resources are limited. Minority self-government disbursements can depend on local individuals. Dr. Kaltenbach said that the situation could be changed by amending Act LXXVII on the Rights of National and Ethnic Minorities.

6.2 Housing

Kaltenbach stated that in Budapest and other urban centres, Roma tend to live in flats, most of which are managed and distributed by the municipalities. According to Subtelny, much of the capital's housing stock has been privatized, although not to the extent of the smaller towns. There are more individuals in social housing in the countryside than in the capital because there are more housing options in Budapest (Subtelny 29 Nov. 1998). In some depressed villages, there are some very inexpensive properties that inhabitants have left because there is no work (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Since the transition to democracy, Roma have been going to these regions due to dissatisfaction with conditions in their original location; this is, in effect, "spontaneous ghettoization" (Kaltenbach 17 Nov. 1998). The depressed region becomes a Roma region and the problem feeds on itself.

With regard to socially-provided housing, Subtelny stated that once an applicant is identified as a Rom, s/he will be given the worst dwelling available; with privately-owned dwellings, it is likely that s/he will not be given housing at all (also Farkas 18 Nov. 1998). This is due to the perception that Roma families are too large, that the furniture will be destroyed and that they are loud (Subtelny 29 Nov. 1998). Furthermore, others will tend to move out if a Romany family moves in (ibid.). Subtelny stated that in social housing, repairs are slow, there is a lack of water and there are heating problems. The local governments claim that Roma are destructive and irresponsible, while the Roma claim that the authorities do not maintain their properties.

The Ombudsman's Office does not get many complaints specific to housing discrimination (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998). The Ombudsman recently conducted an investigation in Budapest's 8th District to examine allegations of housing discrimination. He looked at a number of housing allocation decisions over a period of approximately one year to see if there were any perceptible differences with respect to decisions based on ethnicity. While the Office made some slight recommendations regarding procedures, no serious cases of discrimination were found.

Incidences of squatting are rising, not only among Roma, but among ethnic Hungarians as well, as the economic transition has caused many people to lose their jobs, and they and others can no longer afford their mortgages, rent or utilities (Bíró 18 Nov. 1998; also Farkas 19 Nov. 1998). The Ombudsman's Office cannot help in cases where individuals are occupying a flat unlawfully, as squatting is illegal. However, the Ombudsman could become involved in cases in which the local authorities evict individuals unlawfully, such as forcing people to move before a court has determined that tenants are in violation of the law (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

Another type of housing complaint relates to the building of subsidized flats, for which the government provides interest-free loans (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Some construction companies have been accused of providing sub-standard housing to Roma. The Ombudsman has conducted investigations into these allegations, although it is not in

their mandate, and asked local governments in some cases to give legal aid to help affected families.

6.3 Courts

Dr. Kaltenbach stated that his office does receive complaints against the justice system, although they are not able to address them (also Bíró 18 Nov. 1998). There are complaints from Roma that court decisions are unlawful, that decisions are unsatisfactory, that the system is too slow, and that judges or lawyers behave improperly. The Ombudsman cannot do a great deal in such cases, except perhaps write a letter. Individual Roma can appeal decisions felt to be unjust (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Kaltenbach felt that the only way to address the underlying problems was extensive training of the judiciary.

Roma do not place much trust in the justice system, according to Kaltenbach. Racism is probably a problem in courts and prosecutors' offices, but the Ombudsman did not know of any studies to quantify this. He stated that Roma are not very likely to trust the majority administration in general. Bíró felt that it is possible that Roma would be more likely to face rude or aggressive behaviour by the authorities during a court case and that it is quite possible that they would receive higher condemnation than non-Roma before the courts for an infraction. He added that this issue has not been addressed by the government.

According to Höltzl, while it might be perceived that authorities, prosecutors or judges would not treat Roma equally, he did not believe it was usually the case. He acknowledged that there are complaints that Roma before the courts on criminal matters might not receive a fair trial, adding that such complaints are generally declining or perhaps remaining about the same.

Subtelny felt that the situation of Roma in the court system does not seem to be a major concern and that it appears that Roma would get a fair hearing if they go to court. With regard to law enforcement officials, he added, relations with the police are the biggest problem.

6.4 Employment

The Ombudsman's Office does not receive many labour complaints, which Kaltenbach found surprising. Most of Roma's labour complaints would be regarding community work (public works programmes initiated and subsidized by the government)–that they are ill-treated or that there are not enough opportunities. Roma make up an estimated 50 per cent of community workers (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998).

Roma unemployment is very high (see previous IRB documentation). Roma are often dependent on odd jobs that they can obtain in villages or are living on social benefits (Bíró 18 Nov. 1998). Roma are generally unskilled and their likelihood of entering the wider economy is minimal (ibid.). Very few Roma have moved on to become skilled labourers. Hancock mentioned that there are certain jobs open to Roma, but that they try not to take them for cultural reasons, such as grave diggers or garbage collectors, as anything to do with body fluids is considered to cause a spiritual contamination. There is a daily job market in Budapest, although Roma do not generally attend it (Bíró 18 Nov. 1998). Bíró was not certain as to why, suggesting its location might be a problem–it is in Buda and there are not many Roma in Buda–and that Roma would be more likely to look for local odd jobs. He also speculated that they might realize they would not be welcomed by the ethnic Hungarians there. In the cities and larger towns, there are also opportunities, for all citizens including Roma, to work in the black economy (Bíró 19 Nov. 1998).

Dr. Kaltenbach cited surveys from 1997 that found that when two equally-qualified candidates are being considered for a job, a Rom and a non-Rom, the non-Rom would be twice as likely to be offered the position; Farkas and Bíró also stated that if a Rom and a non-Rom are up for a job, the non-Rom will be hired. Farkas added these things are impossible to prove. He also stated that Roma are slightly less likely to be discriminated against when seeking work than previously. He was of the opinion that things have improved in the last three years since the minority self-governments were established.

7. FORMS OF REDRESS

Different types of discriminatory behaviour can be addressed through different legal and administrative mechanisms, and there are various institutions or organizations Roma can contact to help them seek redress. These include NGOs, the minority self-governments and the Ombudsman. At the same time, interviewees suggested several reasons that Roma might not attempt to seek redress.

7.1 Legal and Administrative Mechanisms

Outside of the constitution, there is no other basic single piece of legislation covering discrimination generally (Höltzl 16 Nov. 1998). According to a 30 November 1998 plan, the Minister of Justice will launch an investigation into laws with clauses regarding discrimination to examine their disadvantages and implementation (Höltzl 16 Nov. 1998). A final report is due by 31 December 1999.

With regard to complaints in the education system, Bíró stated that individual remedies are not the general practice. Complainants could go to the school board, but school boards are not very active. Höltzl, Hancock and Subtelny suggested that when Roma have problems in the schools, they can first approach the principal and the teachers. Subtelny felt that they would probably get a hearing now with the principal or teacher as this is a situation that has improved, primarily because it appears that regional activities in this area are now being monitored from Budapest.

Cases can also be taken to court under the 1993 Public Education Law, which covers discrimination in the education system (Höltzl 16 Nov. 1998; also Subtelny 29 Nov. 1998). Cases of this sort would be heard by First Instance Courts. There are currently three levels of courts in Hungary, city and county courts (as courts of first and second instance) and the Supreme Court, although there are discussions to introduce a fourth (Höltzl 17 Nov. 1998). There are also civil, criminal and labour courts. Dr. Höltzl had no information on whether anyone had actually initiated a court case regarding discrimination in the classroom.

Several changes were made to the Penal Code in 1996, including the addition of sections pertaining to assaults against members of minority communities (see also the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary*); Section 174 (b) outlaws "violence against a member of a national, ethnic, racial or religious group" and Section 269 deals with "violence against a community" (Kaltenbach 16 Nov. 1998)5.

Cases under these laws would be presented to a prosecutor's office, which decides what charges to lay (Höltzl 17 Nov. 1998). Several interviewees stated that these new amendments covering racial motivation are not yet being fully utilized (Bíró 18 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998; Kaltenbach 17 Nov. 1998). Racially-motivated crimes or actions have not been treated as such and only one case, a skinhead case, has gone through the courts successfully to date. There are two or three in process (Bíró 18 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998). When the prosecution is laying charges, finding proof that an attack was racially motivated is usually difficult (Höltzl 16 Nov. 1998; Kaltenbach 17 Nov. 1998). Dr. Kaltenbach noted that prosecutors have shown some more willingness recently to use these sections (Kaltenbach 16 Nov. 1998).

For complaints against local authorities, there are low-level supervisory bodies that examine the lawfulness of local government decisions (Kaltenbach 17 Nov. 1998). These are accessible to all citizens. Dr. Kaltenbach was not aware of how many complaints the supervisory bodies receive. Bíró, Kaltenbach and Höltzl also suggested that cases against local authorities can go to the court, with Höltzl suggesting the Act on Administrative Procedure as being the likely governing statute. If criminal laws have been broken, such as in the case of bribery, criminal cases can also be pursued (Höltzl 16 Nov. 1998).

However, Bíró pointed out that a mayor could simply legalize an anti-Roma policy by passing a law. In order to overturn an anti-Roma law, it would have to be found to be anti-constitutional. In certain cases, the Ombudsman has made public statements to that effect (Bíró 18 Nov. 1998). If local authorities do not change their decision after the resultant publicity, they can be taken to court to have the law officially overturned, although no one, to Bíró's knowledge, has yet taken it that far.

Dr. Höltzl also pointed out that the Administrative Offences Law, which deals with lesser crimes than those covered in the Criminal Code, was modified in 1997 to include situations where a minority member is affected. These would be administrative offences sanctionable by fines of up to 50,000 forints (CDN$361.50). Dr. Höltzl was unaware whether this law has been used in a minority-related case as yet.

Labour complaints are heard by a special labour court (Höltzl 17 Nov. 1998). The Labour Code covers discrimination and has a reverse burden of proof, for example in cases regarding dismissal (Kaltenbach 17 Nov. 1998). However, according to Farkas, there have been no successful cases yet of Roma using it (Farkas 19 Nov. 1998).

During the 17 November 1998 interview, Kaltenbach stated that he would be holding a press conference on 23 November 1998 calling for a simplification and shortening of procedures for determining labour discrimination with respect to hiring practices. He felt that steps should be taken to inform citizens better about the labour agencies that

exist for discrimination cases and sanctions should be introduced against discriminatory employers. These suggestions have been discussed with the Social Affairs Ministry and the Ombudsman was confident they would be accepted (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

According to Farkas, when a minority self-government adviser receives a complaint about discriminatory hiring practices, s/he would call the employer and make an enquiry. It might be possible, if a complainant were qualified, to sue the employer, but the proper solution would be a clear sanctioning mechanism. According to Farkas, ever since the minority self-governments were established, employers have been more careful, particularly in smaller cities, where this type of occurrence happens more often. Generally, however, complaints pursued are not successful. People can follow complaints through to the European Court of Human Rights, but few people know about this procedure and it is a very long process (Farkas 19 Nov. 1998).

Housing complaints are covered by different mechanisms, depending on the type of housing. If the flat in question is a subsidized apartment, it would be covered by the Act on Administrative Procedure, which prohibits discrimination (Höltzl 16 Nov. 1998). According to Höltzl, transactions for private apartments are covered under the Civil Code, which states that all citizens have the same civil rights. If an individual's rights are violated by private persons according to the Civil Code, s/he can take pursue a criminal and/or a civil case. In the "pub case" (see the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary*), the complainant, Mr. Góman, received financial compensation from both court actions, but the civil payment was much higher. Höltzl did not know if there were other cases like this in the system.

With regard to complaints against the police, Roma can go to the local police chief or seek out a lawyer, but this is rare (Bíró 18 Nov. 1998). If complaints against police are received by the Ombudsman's Office, the Ombudsman would turn to the police to request an investigation in the case of disciplinary matters. The next level would be the prosecutor's office, which could investigate an incident and lay charges where appropriate (Kaltenbach 16 Nov. 1998).

7.2 Pursuing Complaints

Most of the interviewees suggested several impediments to pursuing legal cases, although Farkas felt that there were no significant impediments, that the avenues under discussion were very well-publicized and that most Roma know about them.

According to Kaltenbach, it is generally perceived that in cases where rules have been followed and formal conditions have been met, authorities will be unlikely to change their position in the face of discrimination complaints, and people will usually not pursue such cases. Bíró felt that human rights issues are less of a concern in Hungary today than economic issues. Kaltenbach and Bíró both stated that the level of civic consciousness is not very high in the population in general and among Roma in particular. Roma are more likely to see the state administration and power structures as threatening as opposed to protective (Kaltenbach 17 Nov. 1998). According to Bíró, Roma are to an extent resigned to an unfavourable situation and ongoing discrimination and are also more prone to quit if they do initiate a procedure (Bíró 18 Nov. 1998). However, he added that this is beginning to change and that Roma are beginning to go to Roma organizations and civil rights foundations that provide advice on general legal problems, such as property. He emphasized that it has only been a short time and that these sorts of actions are very new.

Dr. Höltzl stated that in general Roma do not use the judicial system as often as non-Roma, primarily because they do not know about the options available (also Hancock 30 Nov. 1998). Farkas and Bíró also stated that some Roma, particularly those in isolated areas or those with less education, might not know about available mechanisms (Farkas 18 Nov. 1998; Bíró 19 Nov. 1998).

Dr. Kaltenbach pointed out that pursuing a case through the courts costs money and is difficult for anyone, not just for Roma (also Bíró 18 Nov. 1998; Hancock 30 Nov. 1998). Complainants can ask for legal aid, which would waive legal fees, but they would still have to pay for advocacy (Kaltenbach 17 Nov. 1998). Höltzl added that Roma would generally be granted legal aid.

According to Hancock, difficulties proving that discrimination has taken place can also discourage individuals from pursuing cases.

Several interviewees spoke of the difficulties finding a lawyer who will pursue a case. There are some lawyers who will provide assistance (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Hancock 30 Nov. 1998). Bíró stated that there are approximately 2,000 lawyers in the country and that possibly 20-23 of them would take on human rights work (Bíró 19 Nov. 1998).

He felt that there is a broadening community knowledge of who might take cases (18 Nov. 1998). Hancock added that any lawyers likely to work *pro bono* would probably be situated in an urban area, not in the countryside, where most Roma live. Bíró also stated that finding lawyers to take cases against the police is difficult.

With the support of a government programme, there are currently 12 Roma police officers attending law school (Höltzl 16 Nov. 1998). The European Roma Rights Centre has set up a programme to provide stipends for Roma law students. Bíró indicated that there are approximately 75 receiving support across several countries and that roughly 4 or 5 of them are from Hungary. None as yet has finished law school. Bíró was of the belief that there is currently one Roma lawyer in Hungary and he is not working on human rights cases (Bíró 19 Nov. 1998).

7.2.1 NGOs

Legal representation for Roma can be provided through NGOs and minority self-governments, which are accessible throughout the country (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998). There are approximately 200 NGOs dealing with Roma issues, of which roughly 10 have legal services (Farkas 19 Nov. 1998). Farkas mentioned NEKI, Phralipe and the Civic Foundation. Bíró noted that some groups, such as NEKI, cover discrimination in particular, while others also provide more general legal assistance. Several of these organizations are national and there are numerous local ones as well (Farkas 19 Nov. 1998). Farkas also mentioned the National and Ethnic Foundation that has lawyers in 22 offices across the country to assist in discrimination cases (Farkas 18 Nov. 1998). Farkas also heads Lungo Drom, a Roma NGO that issues publications, runs a school, provides training and works on other programmes for the Roma community. It has offices in Hungary's 19 counties and in Budapest's 8th District (Farkas 19 Nov. 1998).

NEKI, which does not charge its clients, can pursue a case through the courts. It has five offices: Miskolc, Debrecen, Pécs, Eger and Nyíregyháza. It is becoming more well-known among the Roma, as are other national NGOs, and the number of cases it reviews is rising. However, these are very long processes that can take years; maintaining the interest of Romany complainants in pursuing a case can be difficult. NEKI also aims to set up training seminars for lawyers (Bíró 18 Nov. 1998).

According to Höltzl, government funding for Romany NGOs over the last several years has been as follows: 1995: 26.6 million forints (CDN$192,318); 1996: 26.1 million forints (CDN$188,703); 1997: 27.6 million forints (CDN$199,548); 1998: 31.8 million forints (CDN$229, 514). The estimated 1999 budget for all of the country's minority NGOs–not just Roma–is 87 million forints (CDN$629,010). Höltzl stated that 15 million forints (CDN$108,450) were provided to NGOs that assist Roma with legal matters.

7.2.2 Minority Self-Governments

According to Farkas, following the October 1998 local elections, there are now over 850 settlements with minority self-governments across the country. There can be more than one minority self-government per settlement. Across the country, there are roughly 1,320 minority self-governments and over 800 of them are Roma. There are also Roma representatives sitting on regular local governments in 320 settlements. Unlike the minority self-government representatives, these representatives can vote on non-minority issues (Farkas 19 Nov. 1998).

Within the self-governments, there are legal advisers who can assist complainants, although there are no statistics on how many people approach them. Bíró was of the opinion that individuals would be more likely to turn to NGOs or the Ombudsman's Office than the minority self-governments in human rights cases, although the minority self-governments have recently become more involved in such cases (Bíró 19 Nov. 1998). Subtelny felt that the prevalence of Roma NGOs might indicate a certain dissatisfaction with the minority self-governments (4 Nov. 1998). Höltzl and Farkas also indicated that an individual's personal connections would play a role in which type of avenue s/he decided to choose (Höltzl 17 Nov. 1998; Farkas 18 Nov. 1998).

7.2.3 Ombudsman's Office

The Ombudsman described his office as being easily accessible, affordable (it is free), flexible, relatively speedy–"the court of the poor people." The courts are a powerful state institution, while the Ombudsman's Office can be seen as an institution that the public "owns." The Ombudsman brings publicity to potentially discriminatory situations, although the Office cannot initiate civil court procedures (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998).

The Ombudsman said his office has three different competencies: to make general investigations into complaints; *ex officio* in certain sectors of public administration, to propose amendments to the law; and to play a mediatory role in

disputes. The Ombudsman's proposals are usually accepted. Depending on the type of complaint (investigation), the process can take between one week and several months. The Office does not have to wait for other avenues to be exhausted before it can intervene (Kaltenbach 16 Nov. 1998).

Dr. Kaltenbach indicated that in the period covered by his first annual report, 68 per cent of complaints were from Roma, while in the second report, 63 per cent were from Roma (Kaltenbach 16 Nov. 1998). Most Roma complaints were about discrimination in some form, and secondly, about the ability of the minority self-governments to function (Kaltenbach 16 Nov. 1998).

The Ombudsman's Budapest office is open every day and the Ombudsman also receives complaints by mail and telephone. The Office travels across the country "very often" to visit villages and regions. Before the visits, boxes are put out in the street where individuals can drop off complaints (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

According to Kaltenbach and Bíró, people are more likely to go to the Ombudsman than to pursue other avenues if they feel their rights are abused. Höltzl agreed that Roma are very likely to turn to the Ombudsman, particularly over the last few years. However, he believed that they are turning to NGOs in increasing numbers as well (Höltzl 16 Nov. 1998). According to Subtelny, the current Ombudsman has a good reputation and is looking into programmes and finding ways to make them more effective. Although many may not be aware of the Office, those who are have a generally positive attitude towards it (Subtelny 29 Nov. 1998). He acknowledged that this perception is generally gathered from contacts with Roma NGOs and Hungarian academics, who would tend to be Budapest-centred. He also added that police chiefs in smaller towns might be more likely to see the Ombudsman as an interference in local affairs, a symptom of a power struggle between the local and central authorities (Subtelny 29 Nov. 1998).

Dr. Kaltenbach considers his office to be well publicized and noted that it is regularly in the media. According to Bíró, the Ombudsman is quite well-known among people interested in politics, but not necessarily among the general population, although awareness is growing.

Dr. Kaltenbach stated that they have not, to date, had the resources to do a poll themselves, although one conducted a while ago by private researchers found that approximately 50 per cent of the population was aware of the Ombudsman.

The Ombudsman found it difficult to estimate how well-known his office is among Roma in particular, adding that Roma are often not very politically active because of their living circumstances. On the other hand, he pointed out that the new minority self-governments elected in October 1998 will likely serve as potential agents to publicize the Ombudsman; his office has relatively intensive connections through the national minority self-government (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

8. EFFORTS TO ADDRESS ROMA CONCERNS

8.1 Education

The Ombudsman's Office released a report in the spring of 1998 on Hungary's education system; it is not available in English, although some details are provided in the English-language summary of the office's latest annual report, which is available in IRB Regional Documentation Centres. According to Kaltenbach, the Ministry of Education accepted all of the office's substantive recommendations, although the May election put a temporary halt to their implementation. Kaltenbach expressed the opinion that his contacts within the Ministry since the election should mean that implementation of the recommendations will progress shortly (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

According to Kaltenbach, the situation with regard to education has not gotten worse in the last 18 months. There has been an awareness-raising regarding education and the population is being climatized to these issues. As well, the Ministry and the public administration have a better understanding of the problems.

The Ombudsman is currently completing an investigation regarding the system of special schooling. He is also expecting to recommend to the government that it remove the sanctions imposed on parents for not enrolling their children in schools, as they only exacerbate these families' poverty.

Normative assistance is currently provided for all minority kindergarten education, and schools receive 23,000 forints (CDN$166.29) per student to teach minority language and traditions (Höltzl 16 Nov. 1998). Within grade school there is also special assistance specific to Roma: 24,000 forints (CDN$173.52) per student is offered to the schools to

promote integration and 10,000 forints (CDN$72.30) is offered to the schools towards the residence costs of Roma students6. Roma students can obtain stipends from other sources as well (Höltzl 16 Nov. 1998). The Roma Foundation, for example, has a project to assist Roma children attend high school (ibid.).

Mr. Farkas provided information about a programme to develop inter-cultural education training for teachers to learn about Roma. The National Roma Self-Government supplies the teachers with books and other resources in specific schools and prepares literature for teachers. At least 300 elementary schools that have had such training. This programme began three years ago as a pilot project and while Farkas considers it to have been a success, its funding has diminished and the programme as a whole has slowed down. Now, Farkas believes that the goal is to get training into the remaining 1,000 schools that have Roma students (Farkas 19 Nov. 1998).

A November 1997 guideline to the Minister of Education dealt with minorities' needs with respect to education and included information about teaching Roma (Höltzl 16 Nov. 1998). Since this is the first school year that it has been implemented, there are no data on its effectiveness as yet.

There are a number of schools that cater in part or completely to the Roma community. Three years ago, the Roma Opportunities School was established in Szolnok (Farkas 19 Nov. 1998). This high school teaches trades and sets up employment opportunities for the students. They are taught about Roma culture and also taught by Romany teachers; about 40 per cent of students are non-Roma. So far, 64 students have graduated and obtained jobs in such fields as computers, agriculture and construction, and there are currently 110 students in the school. The school is partially funded by the government and the aim is to set up similar programmes in all of the country's 19 counties.

Other schools include the Gandhi High School in Pécs, established in 1995, with approximately 114 students, where children are taught various languages, including Romany and Beash, as well as Spanish and French (Farkas 19 Nov. 1998) (see the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary*).

According to Höltzl, normative assistance for all minorities for minority education has increased as follows: 1994: 1,880 million forints (CDN$13,592,400); 1995: 1,907 million forints (CDN$13,787,610); 1996: 2,334 million forints (CDN$16,874,820); 1997: 3,246 million forints (CDN$23,468,580). Money is also provided through the Gandhi Foundation, which provides assistance to the Gandhi School, among other things. The Foundation's budget history is as follows: 1996: 243 million forints (CDN$1,756,890); 1997: 325 million forints (CDN$2,349.750); 1998: 230 million forints (CDN$1,662,900) (Höltzl 16 Nov. 1998). A Phare programme will begin in 1999 that will put two million ECU into Roma education programmes (CDN$3,382,309) (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

The Kalyi Jag School is a Budapest trade school teaching Romany language, history and culture as well as computer training (Farkas 19 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998). It was established three years ago and there are between 50 (Bíró 18 Nov. 1998) and 100 students (Farkas 19 Nov. 1998). It receives some government funds (Farkas 19 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998).

According to Bíró, the government is structurally incapable of assisting the Roma community in some areas, and NGOs have occasionally attempted to fill the gaps. The Tanoda Foundation in Budapest's 8th District, for example, is a prepatory school founded by Dr. Bíró. It is a non-governmental after-school institution for Romany teenagers, who can attend courses in the afternoon with specially trained teachers to help them prepare to enter university. There are approximately 50 young people (between 14 and 18 years old) enrolled. It is funded by a Dutch foundation and the Soros Foundation, with local government funding. Their funding application to the Minorities Foundation was unsuccessful (Bíró 18 Nov. 1998).

Farkas also discussed an education facility in Szolnok that offers computer classes and secretarial courses for Roma. This is a private initiative that reaches several hundred students. It has been running for four years and receives no government funding.

8.2 Police

There are several initiatives underway with regard to police-Roma relations (see the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary*; HUN30156.EX; and HUN30081.EX). Romany culture, values and history are being taught as part of police training (Bíró 18 Nov. 1998; Kaltenbach 17 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998). A text book containing minority rights information was sent to all police educational institutions within the last year (Höltzl 16 Nov. 1998; also Kaltenbach 17 Nov. 1998). The United States-based Project on Ethnic Relations (PER) set up a community policing programme in May 1998 that involves 200 people; it is too early to judge the programme's success (Höltzl 16 Nov. 1998; also Kaltenbach 17 Nov. 1998).

Kaltenbach felt that it is too early to say whether there have been any real changes in police behaviour as it takes time to change attitudes, while Farkas indicated that police's prejudicial attitudes are not changing. A recent survey indicated that up to 70 per cent of the Hungarian police are prejudiced (Farkas 19 Nov. 1998).

According to a November 1998 draft plan released by the Ministry of Justice, the Ministry of the Interior would monitor the behaviour of police regarding the Roma community and prepare an annual report on its findings (Höltzl 16 Nov. 1998). The Ministry of the Interior would be responsible for initiating disciplinary actions or laying criminal charges where necessary (ibid.).

The National Roma Self-Government has also set up a funding mechanism to support Roma students to reach the senior levels of the police force (Farkas 19 Nov. 1998), although Kaltenbach indicated that the programme has not been very successful (Kaltenbach 17 Nov. 1998) (see HUN30156.EX). Farkas and Höltzl acknowledged that there had been few applicants to the programme (Farkas 18 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998). Mr. Farkas stated that there were roughly 40 or 50 Roma on the police force across the country and about 35 currently at the academy (Farkas 18 Nov. 1998).

In two counties, Heves and Borsod-Abaúj-Zemplén, pilot projects have been set up whereby it is mandatory that police interrogations be taped and that legal representation be provided (Farkas 18 Nov. 1998).

8.3 Housing

According to Farkas, the government has established a 40 million forint (CDN$289,200) government programme to build housing for people in need (see HUN30463.E). The programme is open to the entire population, but Roma housing in particular is very poor and that community has strongly benefited from it. In May 1998, 151 houses were built and another 100 were scheduled to be constructed in December 1998. These are all across the country, especially in small towns. The Roma minority self-governments have established a programme to assist Roma families with three or more children to gain access to these funds (Farkas 18 Nov. 1998). The Roma minority self-governments identify eligible families, do the necessary banking, take care of legal fees, monitor the construction, etc. There are no loans and the recipients own the houses. Sometimes extra money has been needed and has come from other sources including the National Roma Self-Government's resources (Farkas 19 Nov. 1998). Farkas expects and hopes that the programme will be expanded throughout the country.

8.4 Roma Foundation

The governmental Foundation for Hungarian Roma provides assistance for farming, small businesses and cultural programmes (Farkas 19 Nov. 1998; Höltzl 16 Nov. 1998). Half of the Board of Directors is Romany (Bíró 19 Nov. 1998). The budget for the foundation over the past several years is as follows: 1996: 150 million forints (CDN$1,084,500); 1997: 170 million forints (CDN$1,229,100); 1998: 250 million forints (CDN$1,807,500); 1999 (projected): 280 million forints (CDN$2,024,400) (Höltzl 16 Nov. 1998). Up to 1998, it has assisted 173 individual projects. These include survival projects in agriculture to ensure that families can continue with agriculture activities for subsistence, and programmes for small businesses. For the latter, 20 per cent of the support were grants and 80 per cent were loans, while for agriculture projects, the proportions were reversed (Höltzl 16 Nov. 1998).

In Farkas' opinion, the foundation's programmes are not as useful as they could be and more money should be given to school and employment programmes; the money should be available more quickly and there should be more directed government spending (Farkas 19 Nov. 1998). Bíró also suggested that there were difficulties with the foundation: available funds work out to roughly two dollars (276 forints) per Roma; it is bureaucratic and the decision-making is problematic. Politics affect the process both at the level of the individual application and the overall process.

8.5 Employment Programmes

Employment programmes tend to be piecemeal and not specifically targeted at the Roma population (Bíró 19 Nov. 1998). There are state training programmes and there is no discrimination entering them, but they require a certain educational level to enter (Bíró 18 Nov. 1998). The governmental Roma Foundation, and the private Autonomia Foundation have some employment programmes that between them have sponsored several hundred individual projects. They have also collaterally provided Roma with the opportunity to manage projects and become knowledgeable about funding application procedures. (Bíró 19 Nov. 1998). The Minister of Agriculture also sponsors some agricultural projects and the Roma minority self-government programme in Szolnok (see section 8.1) aims to provide employment opportunities.

8.6 Concerns about Programme Implementation

Several of the interviewees stated that Romany issues in general are not a government priority (Kaltenbach 17 Nov. 1998; Farkas 19 Nov. 1998; Bíró 18 Nov. 1998). The Ombudsman has consistently emphasized three issues regarding the "medium-term plan" (see HUN30463.E; HUN30156.EX; and the IRB's March 1998 Issue Paper *Roma in Hungary* for details about this plan and its implementation). First, funding is insufficient and needs to be better directed. Second, there should be a specific individual accountable, such as a commissioner, and third, a communications strategy should be implemented to promote public support for Roma programmes. Farkas' reaction to the medium-term plan implementation was also mixed, stating that the government sometimes does not act effectively, even when it has a plan of action. The National Roma Self-Government tries to encourage government action by promoting what it sees as the most important issues to pursue. According to Hancock, the process of change has to be examined over the long-term and, from that perspective, some individuals and some government agencies are taking steps in the right direction while some are not and some are saying the right things in print, but not carrying them out in practice.

Dr. Kaltenbach had no information about a new overall plan regarding the Roma, although he was of the opinion that the medium-term plan should be refreshed and was aware that it was on the government agenda. The government is planning to create an expert group from the Roma community to provide advice on the programme (Kaltenbach 17 Nov. 1998).

According to Höltzl, the justice minister is responsible for monitoring the implementation of government activities regarding Roma, mostly with respect to the medium-term plan. Reports from the various departments involved were to be submitted to the Ministry of Justice and an analysis prepared by 30 November 1998. The Ministry was expected to make recommendations shortly thereafter on modifying and updating government actions in this policy area (Höltzl 16 Nov. 1998).

According to Bíró, Hungary's institutional framework regarding minorities is among the most advanced in the world. The Law on Minorities, while perhaps poorly put together, is conceptually very progressive. However, Bíró felt that the issue, as a whole, of the country's Roma population is a very serious matter that is being treated in an administrative manner. The fact that there are no specific efforts regarding employment, for example, is a case in point. At this time, money and efforts spent on this issue are not readily visible.

Regarding minority self-governments, Farkas felt that they need more financing and also stated that the funding should be provided in a different way. It would be more helpful, he added, if the funds were more directly allocated to the minority self-governments, instead of parcelled out by the national government through the local authorities. All of the national self-governments recently submitted a series of recommendations to the government to change the funding structure (Farkas 19 Nov. 1998). Subtelny has detected a note of skepticism with regard to how well the minority self-governments represent the minority population, stating that there has been a perception that they have been co-opted by the local authorities or are simply ineffectual. Hancock suggested that they might in fact isolate Roma from the traditional political structures, albeit unintentionally (20 Nov. 1998). Dr. Bíró stated that the minority self-governments can perhaps have a negative consequence by raising people's expectations without having the resources to be as effective as they might like. At the same time, he added, they raise minority issues and provide valuable political experience (Bíró 19 Nov. 1998).

Both Bíró and Farkas pointed out that the Roma community or institutions are neither consulted adequately nor do they have enough decision-making power. Bíró was of the opinion that NGOs would in fact be in a better position than the government to deal with many of the problems facing the Roma community, with the exception of education. Farkas, Bíró and Kaltenbach all indicated that there was some concern that the money allotted for minority education, including Roma education, is not always spent on its intended purposes.

Prof. Subtelny stated that some of the biggest problems with programme implementation were at the lower level of the administration. The government and ministerial staff in Budapest have an interest in making the programmes work, which is not necessarily the case elsewhere.

9. FURTHER CONSIDERATIONS

Mr. Farkas was of the opinion that the overall situation for the Romany community has improved over the past 10 to 15 years. Fifteen years ago, there were no Romany teachers, police officers, businessmen or politicians. There have been improvements for the community since then, although they might not be immediately visible (Farkas 19 Nov.

1998). He felt that there is a possibility than the Roma community will be in a position within the next few years to form their own political party and that programmes initiated by NGOs will be extended throughout the country.

At the same time, Bíró, Subtelny, Farkas and Hancock stressed that the relationship between Roma and non-Roma must be understood within an historical framework of antagonism. Both Bíró and Farkas referred to a "consensus" within the Hungarian population of the negative perception of Roma. Bíró added that this includes those in positions of power, including the police.

According to Kaltenbach, however, polls indicate that when asked, roughly 60-70 per cent of respondents will say they "don't like Roma" and attribute negative qualities to them, but if they are asked whether Roma should be treated equally and whether the state should allocate programmes for them, more than 50 per cent agree. In the Sátoraljaújhely case, it has been perceived that the mayor was supported by most of the population when he tried to ban a number of Roma families from the town (see Section 6.1). However, 2 to 3 weeks after the incident, a national poll indicated that popular opinion was split roughly in half over whether the mayor had acted correctly.

Both Bíró and Farkas stated that Roma language and culture are not known among the majority population and suggested that providing Hungarians with information about Roma culture and values would be a beneficial step towards improving inter-community relations. Kaltenbach also felt that improving communications between the communities was vital. Höltzl indicated that the new Roma programme would include a communications component that was prepared by the national government and sent to the National Roma Self-Government for consultation (Höltzl 17 Nov. 1998).

According to Bíró, the government should be more forthright about its condemnation of racist and prejudicial actions. He was also very concerned about the general level of prejudice in Hungarian society and the general increasing societal violence due to deteriorating social and economic circumstances. He felt that in part due to the broadening base of discrimination, the daily indignities experienced and the increasing economic insecurity, the sense of fear among Roma is growing. He was of the opinion that young people in particular might soon lose patience with the situation, with potentially violent consequences (Bíró 18 Nov. 1998).

Yet, Bíró felt that the Hungarian press treats Roma with much less prejudice than other countries have and has helped bring more attention to Roma issues. He added that Hungary is a country governed by the rule of law and that there are remedies to discriminatory situations, but that the question remains whether people are aware of them and whether they are using them. He said that Roma are very slowly becoming more aware of their rights (Bíró 19 Nov. 1998).

Dr. Kaltenbach felt that there are some steps being taken to address Roma concerns and that there is some reason to be optimistic, but a lot of resources will be needed to adequately address the situation. He felt that Hungary needs two programmes to set things on the right track: a crisis management programme for those without prospects–those, for example, 50 years of age or older with no potential for training; and a long-term development plan for younger people that starts at a very early age.

Dr. Höltzl stated that the new action plan is going to contain an obligation to work out a long-term plan as well. The new action plan will be comprehensive, covering education, culture, employment, agriculture, financial support, health care, housing, anti-discrimination and communication problems between the majority and the minority.

Both Professors Hancock and Subtelny were of the opinion that the historically poor relations between the majority and Roma communities mean that any improvements will be incremental. Subtelny emphasized that the deeply-entrenched negative perceptions held by the majority community cannot be changed in a decade. He stated that it was not so much that the Roma are in danger now, but that there is a potential for danger if things go badly; should things go wrong, it is likely that the Roma could serve as a scapegoat, as they have in the past. Furthermore, according to Subtelny, the changes the government has implemented regarding minorities in general and Roma in particular are motivated in large part by external factors, such as a desire to join the European Union (Subtelny 4 Nov. 1998). Hancock felt that Roma's historical lack of dignity, rights and political and financial strength has caused behavioural patterns to become institutionalized and these too are unlikely to change overnight; the ability to integrate must be learned. He added that traditionally, Roma have been socially structured in small isolated groups and that there is no historical pattern of nationally unified groups, making a broad political or social movement on their part more difficult.

NOTES ON SOURCES

András Bíró

Dr. András Bíró is the Chair of the Board of the European Roma Rights Center (ERRC) in Hungary, Chair of the Office for the Legal Protection of National and Ethnic Minorities (NEKI), a member of the Council of Europe's Specialist Group on Roma and an adviser to the Open Society Institute in Budapest on Roma issues. In 1990, he set up the Autonómia Foundation, which provides financial support to Roma for income-generating projects.

Flórián Farkas

Mr. Flórián Farkas is the elected President of the National Roma Self-Government and the founder and President of the NGO "Lungo Drom." He also co-founded the NGO The Roma Parliament and two Roma newspapers: *Lungo Drom* and *Cigány Hírlap*.

Ian Hancock

Professor Ian Hancock has been President of the International Roma Federation since 1993 and is a Member of the Romani Advisory Committee for the Project on Ethnic Relations (PER). He is a Professor of Linguistics and English at the University of Texas (Austin).

Lipót Hölzl

Dr. Lipót Hölzl is the Deputy Secretary of State at the Hungarian Ministry of Justice. His responsibilities include preparation of human rights legislation, bilateral and international relations, harmonization of Hungarian legislation with the legislation of the European Union and government representation in proceedings of the European Court of Human Rights.

Jenő Kaltenbach

Dr. Jenő Kaltenbach is the Parliamentary Commissioner for National and Ethnic Minorities, also known as the Minorities Ombudsman. Dr. Kaltenbach was appointed by Parliament in 1995. He is also the Hungarian representative on the European Commission Against Racism and Intolerance and a Member of the European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia.

Orest Subtelny

Professor Orest Subtelny is a specialist in East European minority affairs at York University (Toronto). He has taught courses on the history of Eastern Europe (Slovak Republic, Poland, Hungary, Romania as well as the Former Soviet Union), with a particular focus on nationalism, including the situation of minority communities. He is also the editor of *Nationality Papers*.

REFERENCES

Bíró, András. 19 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

_____ 18 November 1998. Interview with the Research Directorate.

Farkas, Flórián. 19 November 1998. Interview with the Research Directorate.

_____. 18 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

Hancock, Ian. 30 November 1998. Interview with the Research Directorate.

_____. 20 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

Höltzl, Lipót. 17 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

_____. 16 November 1998. Interview with the Research Directorate.

Kaltenbach, Jenő. 17 November 1998. Interview with the Research Directorate.

_____. 16 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

Subtelny, Orest. 29 November 1998. Interview with the Research Directorate.

_____. 4 November 1998. Testimony before the Immigration and Refugee Board.

ENDNOTES:

1. See Péter Radó. 1997. *Report on the Education of Roma Students in Hungary.*

2. 1 forint = CDN$0.00723 / CDN$1=138 forints

3. See Peter Rado.

4. See the Ombudsman's Annual Report for a breakdown of complaints by type and geographic region.

5. Other amendments include: Section 155 outlawing genocide; Section 157 dealing with apartheid; Sections 212 and 212 (a), covering the right of association (Kaltenbach 16 Nov. 1996).

6. See HUN30463.E for further details of government spending initiatives.

All information is copyright Immigration and Refugee Board of Canada 1999.
Last updated 1999-12-09

Canada

HONGRIE : LA SITUATION DES ROMS SELON PLUSIEURS SPÉCIALISTES

EXPOSÉ

Toutes les informations présentées sont référencées et demeurent à la disposition du public.

DIRECTION DES RECHERCHES
COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ
OTTAWA (CANADA)

Février 1999

Le présent document a été préparé par la Direction des recherches de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à l'aide de renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Tous les renseignements présentés sont référencés. Le document ne prétend pas faire le traitement exhaustif du pays étudié, ni apporter de preuves concluantes quant au bien-fondé d'une demande particulière de statut de réfugié. Pour toute information sur les événements récents, veuillez communiquer avec la Direction des recherches.

Recherche achevée le 30 novembre 1998

Table des matières

CARTE DE LA HONGRIE

1. INTRODUCTION

2. ÉDUCATION
2.1 Séparation dans le système scolaire

3. IDENTIFICATION
3.1 Cartes d'identité

4. SKINHEADS

5. RAPPORTS AVEC LA POLICE

6. AUTRES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNAUTÉ ROM
6.1 Autorités locales
6.2 Logement
6.3 Tribunaux
6.4 Emploi

7. MOYENS D'OBTENIR RÉPARATION
7.1 Voies juridiques et administratives

7.2 Poursuites
7.2.1 ONG
7.2.2 Collectivités minoritaires autonomes
7.2.3 Bureau du commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques

8. TENTATIVES FAITES POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DES ROMS
8.1 Éducation
8.2 Police
8.3 Logement
8.4 Fondation rom
8.5 Programmes d'emploi
8.6 Réserves sur la mise en oeuvre des programmes

9. AUTRES CONSIDÉRATIONS

À PROPOS DE CERTAINES SOURCES

RÉFÉRENCES

CARTE DE LA HONGRIE

(Voir originale)

Source : *C.I.S. and Eastern Europe on File*. 1993, p. 3.11

1.INTRODUCTION

Au cours des deux dernières semaines de novembre 1998, la Direction des recherches s'est entretenue avec six spécialistes sur la situation actuelle des Roms en Hongrie. Ces spécialistes participaient à des audiences de la CISR tenues à Toronto à la fin octobre et en novembre 1998. Dans le cas des quatre spécialistes qui vivent en Hongrie, la Direction des recherches a mené des entrevues à Toronto, alors que qu'elle s'est entretenue par téléphone avec les deux spécialistes nord-américains. Dans certains cas, l'information provient du témoignage des spécialistes aux audiences de la CISR. La date entre parenthèses permet de distinguer la provenance de l'information.

Les spécialistes hongrois sont András **Bíró** (18 nov. 1998), président du conseil d'administration de l'European Roma Rights Center en Hongrie et président du Bureau de défense juridique des minorités nationales et ethniques (NEKI), Flórián **Farkas** (19 nov. 1998), président de la Collectivité minoritaire autonome nationale rom, Lipót **Höltzl** (16 nov. 1998), sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice, et Jenő **Kaltenbach** (17 nov. 1998), Commissaire parlementaire (protecteur) des minorités nationales et ethniques. Les spécialistes nord-américains sont Ian **Hancock**, professeur de l'University of Texas (30 nov. 1998) et Orest **Subtelny**, professeur de l'Université York (29 nov. 1998) (voir ci-dessous la section « À propos de certaines sources » pour plus de renseignements à leur sujet).

Le présent exposé constitue une mise à jour et le lecteur devrait donc également lire les documents pertinents déjà publiés par la Direction des recherches, et notamment l'exposé *Les Roms en Hongrie* de mars 1998 et les réponses aux demandes d'information HUN30463.E du 23 octobre 1998, qui décrit un document du gouvernement hongrois sur les programmes destinés aux Roms, HUN30156.EFX du 25 septembre 1998, HUN30081.EFX du 18 septembre 1998 et HUN29826.EFX du 21 août 1998; tous ces documents sont consultables sur l'Internet au site Web de la CISR, à l'adresse <www.cisr.gc.ca>, ainsi qu'aux centres de documentation régionaux de la CISR. En outre, le lecteur aurait intérêt à consulter l'*Annual Report of the Parliamentary Commissioner fro National and Ethnic Minority Rights 1997 (Extract)*, qui fournit des détails concernant le bureau du commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques et le travail qu'il a accompli en 1997, et le *Report on the Education of Roma Students in Hungary*, document de Péter Radó qui a été publié en 1997 et qui serait le rapport de langue anglaise le plus récent sur cette question. Ces deux documents sont consultables aux Centres de documentation régionaux de la CISR.

Les opinions exprimées dans le présent exposé sont celles des spécialistes et ne reflètent pas nécessairement la position de la CISR ou de la Direction des recherches.

2. ÉDUCATION

Les enfants roms se heurtent à des problèmes dès l'âge préscolaire[1]. En effet, leur intégration dans le système scolaire est retardé parce que très peu d'entre eux fréquentent la maternelle (Farkas 19 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998). La loi oblige les familles roms, comme toutes les familles hongroises, à envoyer leurs enfants à la maternelle sous peine de sanctions (Kaltenbach 17 nov. 1998) pouvant atteindre plusieurs milliers de forints[2].

Le professeur Orest Subtelny a déclaré que les familles roms ont tendance à garder leurs enfants à la maison parce que les traditions roms n'accordent que peu d'importance à l'éducation (29 nov. 1998). Selon András Bíró, nombre de parents roms ont à tel point intériorisé leur exclusion sociale qu'ils n'ont que des espoirs très modestes — comme un diplôme d'école professionnelle — pour leurs enfants, croyant que le système d'écoles ordinaires n'est pas une option sérieuse pour ces derniers. Il a tenu à préciser qu'il existe quand même un certain nombre de parents roms qui encouragent leurs enfants à réussir à l'école (18 nov. 1998)

Le professeur Ian Hancock quant à lui a soutenu que c'est surtout le milieu scolaire hostile qui explique le manque d'assiduité des élèves roms (30 nov. 1998). Souvent, par exemple, les enfants roms doivent subir les brimades des autres enfants, ainsi que le ridicule ou l'indifférence des professeurs. En outre, les parents roms croient souvent que le programme scolaire est peu adapté aux besoins de leurs enfants. Ainsi, les textes que doivent lire les enfants véhiculent parfois des préjugés et présentent une image insultante des Roms et de certains événements et personnages historiques; en outre, la présence d'animaux domestiques dans les livres d'enfants peut déranger certains Roms qui considèrent les animaux domestiques comme des êtres impurs (*ibid.*). Des facteurs culturels non liés au programme scolaire peuvent également causer des problèmes. Par exemple, la préparation des repas peut être une pierre d'achoppement, car pour les familles roms conservatrices, toute nourriture préparée par des personnes non roms (*gadje*) n'est pas hygiénique (*ibid.*).

L'ignorance des enseignants en ce qui concerne les traditions roms, et notamment les rapports familiaux, peut causer des problèmes dans les salles de classe (Bíró 18 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998; Kaltenbach 17 nov. 1998). Les jeunes enfants roms sont plus autonomes que les enfants non roms; ils mangent quand ils ont faim et ils se déplacent plus librement que les enfants hongrois (Bíró 18 nov. 1998). Ils sont également moins disciplinés que la majorité des enfants et ne s'habituent souvent pas aux structures et aux règles scolaires. À la maison, ils n'ont pas de milieu propice à l'apprentissage structuré (*ibid.*).

La structure scolaire n'est pas adaptée à ce groupe d'enfants, et on ne prend pas de mesures particulières pour aider les enfants roms à s'adapter aux règles de la majorité (Bíró 18 nov. 1998). Plusieurs enseignants ne comprennent pas le comportement des enfants roms ou ne disposent pas du temps ou des ressources nécessaires pour les amener au niveau des autres enfants (Höltzl 16 nov. 1998). Jenő Kaltenbach a fait remarquer que les enseignants hongrois sont mal payés, mais que la situation pourrait s'améliorer grâce à une augmentation récente du budget de l'éducation, qui comprenait notamment une hausse de sept pour cent des salaires des enseignants (17 nov. 1998)

Toutefois, selon Bíró, les problèmes les plus importants dans les salles de classe découlent plus de la discrimination et moins des différences culturelles (18 nov. 1998). Ainsi, des enseignants hongrois répugnent à toucher les enfants roms de crainte que ceux-ci soient sales; en outre, incapables de nouer des relations avec les enfants roms, les enseignants les traitent souvent avec dédain, en les considérant comme des retardés incapables et indisciplinés (*ibid.*). Bíró a ajouté que si certains enseignants traitent les enfants roms avec respect, la majorité ne le font pas (*ibid.*). Flórián Farkas quant à lui a précisé qu'il est rare que les enseignants commettent des violences physiques contre les enfants (18 nov. 1998).

Le professeur Hancock a déclaré que les parents roms envoient plus volontiers leurs enfants à l'école dans les zones où il existe de bonnes écoles roms avec des enseignants roms et un programme scolaire adapté aux besoins des Roms (30 nov. 1998; également Bíró 18 nov. 1998). Il y a une centaine d'enseignants roms en Hongrie (Farkas 19 nov. 1998).

Pour ce qui est des [traduction] « décrocheurs », il convient de signaler que beaucoup d'enfants, rendus à un certain âge, abandonnent leurs études parce qu'ils doivent gagner de l'argent pour aider leur famille (Hancock 30 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Les jeunes filles abandonnent souvent leurs études dès l'âge de 14 ans parce qu'elles tombent enceintes ou qu'elles se marient (*ibid.*). (Voir l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998.)

Par rapport à la situation d'il y a 20 ou 30 ans, on trouve aujourd'hui plus d'enfants roms dans les établissements préscolaires et, à un moindre dégré, aux niveaux intermédiaires; par contre, le nombre d'étudiants roms dans les

universités est toujours très bas (Bíró 18 nov. 1998). Plus de parents roms encouragent leurs enfants aujourd'hui à aller à l'école et à y rester pendant un plus grand nombre d'années (Bíró 18 nov. 1998; Subtelny 29 nov. 1998).

Bíró et Hancock ont tous les deux souligné que le taux de fréquentation scolaire n'est pas le même dans tous les groupes roms (Bíró 18 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998). Ainsi, Bíró a fait remarquer que les Romungros, qui sont généralement mieux intégrés à la société hongroise et qui constituent la majorité des Roms du pays, envoient plus souvent leurs enfants à l'école que certains autres groupes roms plus traditionnels. Les enseignants auraient plus tendance à faire de la discrimination contre les Roms traditionnels, dont la majorité parlent romani chez eux et éprouvent des difficultés à s'exprimer en hongrois (18 nov. 1998). Par exemple, selon Hancock, les Olahs, qui sont romaniphones, conservent en grande partie leur culture traditionnelle et pourraient être plus portés à s'inquiéter du non-respect de leurs règles d'hygiène dans la préparation des repas (30 nov. 1998). En outre, les enfants olahs courent un risque relativement élevé de se faire placer dans une école spéciale à cause de leurs problèmes de langue (*ibid.*).

2.1 Séparation dans le système scolaire

Selon la loi sur l'éducation publique, il est illégal de placer un enfant dans une classe spéciale séparée sans la permission des parents et sans une justification pédagogique comme le besoin de combler des lacunes linguistiques (Kaltenbach 17 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998). Toute classe séparée doit avoir un programme spécial enseigné par des professeurs qualifiés et doit être conçu dans le but de faciliter le retour des enfants dans les classes normales. Il faut obtenir la permission des parents avant de placer un enfant dans une classe spéciale (Kaltenbach 17 nov. 1998). Lipót Höltzl a signalé que dans certaines écoles primaires on a mis sur pied des [traduction] « classes de ratrappage » spéciales dont la fréquentation est facultative et qui sont censées permettre aux élèves d'intégrer le système ordinaire en cinquième ou en sixième année. Toutefois, des recherches menées par le bureau du commissaire parlementaire (protecteur) des minorités nationales et ethniques ont montré que le ministère de l'Éducation n'avaient élaboré aucun programme scolaire spécial pour ces classes de ratrappage, ni fourni de formation spéciale aux enseignants concernés. En outre, il n'y avait pas eu suffisamment de consultation avec la communauté rom (Kaltenbach 17 nov. 1998).

La plupart des sources se sont accordées pour dire que la ségrégation imposée des enfants roms existe bel et bien, même si certaines d'entre elles ont tenu à préciser qu'il est pratiquement impossible d'en déterminer l'ampleur (*ibid.*; Subtelny 29 nov. 1998). Kaltenbach a déclaré que selon des recherches, il y avait une centaine d'écoles avec des classes spéciales pour les Roms[3]; dans la plupart des cas, selon Kaltenbach, ces classes n'avaient aucune justification pédagogique et servaient tout simplement de moyen de ségrégation (17 nov. 1998). Selon Farkas, les classes spéciales pour les Roms sont rares mais, par contre, on sépare couramment les enfants roms des autres élèves dans les salles de classe (19 nov. 1998). Bíró a affirmé quant à lui que les cas de discrimination les plus flagrants se produisaient généralement dans les écoles rurales (19 nov. 1998). Hancock a lui aussi avancé que la ségrégation est probablement pire dans les villages. En effet, étant donné l'éloignement de ces endroits, un enseignant qui faisait de la discrimination aurait plus de liberté d'agir à son gré sans craindre des mesures de répression (30 nov. 1998).

3. IDENTIFICATION

Pour essayer de déterminer si une personne est rom, on peut se servir de plusieurs indications, dont ses particularités physiques et culturelles ainsi que son métier et son nom; ces facteurs n'ont pas tous la même importance (voir l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998, ainsi que la réponse à la demande d'information HUN30081.EFX).

En général, les Roms ont la peau plus foncée (Subtelny 29 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998) et les yeux et les cheveux plus noirs (*ibid.*; Farkas 19 nov. 1998); par ailleurs, ils sont souvent mal habillés (Subtelny 29 nov. 1998) et parlent hongrois avec un accent (*ibid.*; Bíró 18 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998; également Farkas 19 nov. 1998).

Bíró a précisé que tous les Roms n'ont pas la même couleur de la peau, et que les Roms moins foncés pourraient bien rencontrer moins de discrimination (18 nov. 1998). Hancock a fait remarquer que les Roms, en Hongrie comme ailleurs, essaient souvent de cacher leur ethnicité (30 nov. 1998; également Bíró 18 nov. 1998).

On trouve des Roms aux cheveux blonds et aux yeux bleus, mais ils sont peu nombreux (Bíró 18 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998). Il se peut bien que ces Roms soient mieux intégrés et qu'ils aient fait des études supérieures (Bíró 18 nov. 1998). Selon Farkas, on trouve une plus grande proportion de Roms aux cheveux blonds et aux yeux bleus parmi les Beash que dans les autres groupes roms. De 10 à 12 p. 100 des Roms hongrois sont beash, et environ

10 p. 100 des Beash ont les cheveux blonds (19 nov. 1998). Farkas a ajouté que les Beash en général sont distincts des autres Roms; ils exercent d'autres métiers et ont une culture différente. Il y a au total 27 différents sous-groupes roms en Hongrie (*ibid.*).

On peut parfois également reconnaître des Roms par leur habillement (Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Ainsi, on peut supposer qu'une femme est rom si elle porte une jupe longue, un foulard et d'autres vêtements aux couleurs distinctives (*ibid.*; également Hancock 30 nov. 1998). Bíró était d'avis que même si un Rom portait des jeans, des particularités comme sa manière de marcher pourraient permettre de reconnaître son [traduction] « altérité » façonnée par l'histoire et l'environnement des Roms (18 nov. 1998). Farkas a lui aussi affirmé que les Roms ont un port distinctif (19 nov. 1998). En outre, les Roms parlent souvent plus fort ou le ton de leur voix est différente (Bíró 18 nov. 1998; Farkas 18 nov. 1998), et on les trouve rarement seuls, ceci est particulièrement vrai pour les femmes (*ibid.*; Hancock 30 nov. 1998).

Selon Subtelny, beaucoup de Hongrois prétendent [traduction] « savoir », de manière presque instinctive, que quelqu'un est rom, [traduction] « à sa seule vue » (29 nov. 1998). Hancock quant à lui a nié qu'il soit possible de [traduction] « dire juste comme ça » si quelqu'un est rom; selon lui, il s'agit plutôt d'idées préconçues selon lesquelles les Roms [traduction] « devraient » être, par exemple, basanés et mal habillés (30 nov. 1998). Selon Hancock, si certains traits physiques [traduction] « trahissent » en général l'ethnicité des Roms, il y a toutefois beaucoup d'exceptions (*ibid.*). Kaltenbach pour sa part a déclaré que les traits physiques constituent le seul moyen d'identifier les Roms (17 nov. 1998). Hancock a précisé que les Roms étant la minorité de race non blanche établie depuis le plus longtemps en Europe, les Européens peuvent généralement les identifier, mais pas toujours (30 nov. 1998). Bíró (18 nov. 1998) et Subtelny (29 nov. 1998) ont fait remarquer que les jeunes Roms se distinguent peut-être moins par leur habillement et coutumes.

Dans les villages et les petites villes, l'origine des habitants est généralement connue de tous (Subtelny 29 nov. 1998). De plus, dans ces localités, les Roms habitent généralement des zones particulières situées à la périphérie (Bíró 18 nov. 1998). Les Roms qui habitent en appartement dans une ville risquent, parce qu'ils ont tendance à parler plus fort que leurs voisins, d'entrer en conflit avec ces derniers (*ibid.*). À Budapest, les Roms sont en grande partie concentrés dans le 8^{e} district, ainsi que dans les 7^{e} et 9^{e} (*ibid.*; Kaltenbach 17 nov. 1998).

On peut également essayer de distinguer les Roms par leur métier. Ainsi, les Roms travaillent souvent en musique (par exemple, comme musiciens des rues), dans l'artisanat ou dans le cuir (Subtelny 29 nov. 1998). Selon Bíró, s'il y a beaucoup de Romungros qui travaillent en musique, les Roms des groupes plus traditionnels sont plutôt, par exemple, maquignons ou ferronniers (18 nov. 1998). Hancock a déclaré que des [traduction] « emplois typiques des Roms » comprennent tout travail de manoeuvre comme celui du balayeur, du maçon ou de l'ouvrier du bâtiment (30 nov. 1998).

Les sources ont mentionné plusieurs noms considérés comme [traduction] « typiquement roms » (voir également l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998, ainsi que la réponse à la demande d'information HUN30081.EFX). Selon Subtelny, il y a quatre ou cinq noms roms [traduction] « classiques » qui permettent même de distinguer le groupe rom du porteur. À titre d'exemple, il a dit qu'une personne qui s'appellait Lathos ou Segedy serait probablement romungro (Subtelny 29 nov. 1998). Kaltenbach quant à lui a donné Kalányos et Kolompár comme exemples de noms de famille typiques (17 nov. 1998). Bíró était lui aussi d'avis que certains noms sont plus courants que d'autres chez les Roms; il a déclaré en outre que, selon toute probabilité, 90 p. 100 de ceux qui portent des noms qui reflètent des distinctions de caste qu'on trouvait en Inde, comme Orsós (travailleur au fuseau), sont des Roms (18 nov. 1998). Farkas a ajouté Orbán et Jakab à la liste des noms (19 nov. 1998).

Plusieurs sources ont déclaré qu'il faut faire preuve de prudence quand on essaie de déterminer si quelqu'un est rom en se fiant à son nom de famille (Kaltenbach 17 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998). Selon Kaltenbach, on ne sait pas combien de Roms ont des noms [traduction] « typiques », et beaucoup de Roms portent des noms [traduction] « normaux » (17 nov. 1998). Bíró a fait remarquer que la magyarisation se poursuit activement depuis 200 ans, et qu'à la fin du XIX^{e} siècle on exhortait les Roms et les Juifs à prendre des noms hongrois. Ainsi, il y a beaucoup de Roms, mais beaucoup d'autres personnes également, qui portent des noms comme Farkas et Horváth, par exemple (Bíró 18 nov. 1998; également Farkas 19 nov. 1998). Ce sont plutôt les traits physiques et le comportement qui déterminent le plus souvent [traduction] « l'altérité » des Roms (Bíró 18 nov. 1998). Farkas était d'avis que même un Rom qui changeait son nom serait souvent reconnu comme un Rom (19 nov. 1998).

3.1 Cartes d'identité

Bíró savait que certaines collectivités minoritaires autonomes délivraient des cartes d'identité (18 nov. 1998). Ces

cartes ne sont pas légales car les documents officiels hongrois ne doivent pas indiquer que le porteur appartient à une minorité. Bíró n'a pas exclu la possibilité que certaines ONG distribuent également de telles cartes, mais il ne connaissait aucun cas de ce genre (*ibid.*).

4. SKINHEADS

Toutes les sources se sont entendues pour dire que l'activité des skinheads a diminué de manière dramatique au cours des dernières années; selon des renseignements obtenus par Höltzl, cette activité ne constitue plus aujourd'hui que deux ou trois pour cent de ce qu'elle était au début des années 1990, et il n'y a que quelques centaines d'individus qui y participent (Höltzl 16 nov. 1998).

Les sources ne s'accordent pas sur les raisons de la baisse de l'activité des skinheads. Selon Bíró, la discrimination aujourd'hui prend des formes plus générales, et la violence dans la société se manifeste autrement (18 nov. 1998). Farkas croit que les collectivités minoritaires autonomes y sont pour quelque chose, car les skinheads savent que les victimes peuvent maintenant se tourner vers ces organisations (19 nov. 1998). Hancock quant à lui a avancé que l'accent mis sur la haine ethnique par les skinheads au début des années 1990 reflétait peut-être la situation internationale de l'époque, marquée par la [traduction] « purification ethnique » et la violence raciale (30 nov. 1998). Selon Subtelny, c'est peut-être la liberté accordée aux gens de participer à d'autres activités contestataires qui a entraîné la baisse de l'activité des skinheads. Subtelny a également avancé que le peu d'activité des skinheads en Hongrie par rapport à la République tchèque s'explique peut-être par une xénophobie plus intense due à l'afflux plus important d'étrangers à Prague, par le fait que la Hongrie a appliqué ses mesures de répression avec plus de rigueur, or encore par le fait que les lois tchèques rendent la répression plus difficile (Subtelny 29 nov. 1998).

Selon Subtelny, au moins les trois quarts des skinheads hongrois habitent Budapest (*ibid.*). De même, Bíró et Hancock ont déclaré que les skinheads constituent un phénomène urbain (Bíró 19 nov. 1998; Hancock 20 nov. 1998), mais Farkas a tenu à préciser qu'il y a également eu des agressions dans des villages et petites villes (18 nov. 1998). Subtelny et Hancock étaient d'avis qu'une augmentation du chômage ou une détérioration de l'économie pourrait entraîner une recrudescence de l'activité des skinheads (Subtelny 29 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998).

5. RAPPORTS AVEC LA POLICE

La plupart des sources se sont entendues pour dire qu'il y avait de graves problèmes dans les rapports entre la police et les Roms. Bíró a fait remarquer que la police était le point de contact le plus visible entre les Roms et la communauté majoritaire du pays (18 nov. 1998).

Kaltenbach a souligné que la police était un instrument du pouvoir étatique avant le virage démocratique du pays, et que la notion d'un État qui protège au lieu de menacer n'est toujours pas solidement enracinée dans l'esprit des gens (17 nov. 1998). Sous l'ancien régime, le métier de policier était relativement bien rémunéré et, pour beaucoup de gens, constituait une carrière attrayante; toutefois, dans les années 1990, la police a perdu de son prestige, bon nombre de ses meilleurs employés sont partis et les policiers qui restent sont parmi les fonctionnaires qui gagnent le moins (*ibid.*). Qui plus est, le débat sur la restructuration de la police y a semé l'inquiétude (*ibid.*). La police est également en proie à de graves difficultés financières; elle doit notamment composer avec de vieilles voitures, et parfois elle n'a même pas assez d'argent pour acheter de l'essence (*ibid.*). Les frustrations ont miné la discipline et ont fait ressurgir des attitudes latentes comme les préjugés contre les étrangers et les Roms (*ibid.*).

Selon Kaltenbach, environ 10 p. 100 des plaintes reçues par le bureau du commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques concernent la police; ces plaintes contre la police sont presque toutes déposées par des Roms et concernent les policiers qui infligent de mauvais traitements et se livrent à des abus de pouvoir, ainsi que les policiers qui négligent les Roms victimes de crimes (*ibid.*). Kaltenbach a déclaré qu'il n'y a aucun moyen de savoir combien de Roms victimes d'abus ne portent pas plainte (*ibid.*).

Farkas, Bíró et Subtelny ont affirmé que les Roms craignent avec raison d'être victimes des mauvais traitements de la police, et ce non dans la rue, mais pendant qu'ils sont en garde à vue ou en détention (Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998; Subtelny 29 nov. 1998). Hancock a affirmé avoir entendu parler de dizaines de cas de Roms maltraités par la police (30 nov. 1998). Selon Bíró, en règle générale, tout Rom arrêté par la police risque fort de se faire tabasser (18 nov. 1998). Il a ajouté que les Roms commettent souvent des petits vols et d'autres délits mineurs, ce qui a pour effet de les mettre souvent en contact avec la police (*ibid.*). Il croyait qu'à cause de l'intensification des tensions sociales, les Roms ont probablement plus souvent des démêlés avec la police, mais il a souligné qu'en raison de la loi sur la protection des renseignements, on n'a aucun moyen de vérifier cette hypothèse (*ibid.*) (voir HUN30156.E pour plus d'information concernant la loi sur la protection des renseignements). Hancock était d'avis

que cette situation ne s'améliorait pas (30 nov. 1998).

Selon Subtelny et Hancock, les rapports difficiles entre les Roms et la police sont probablement le plus répandus dans les villes provinciales, et ce particulièrement dans l'est du pays, bien que le problème ne soit pas limité à cette région (Subtelny 29 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998). Les Roms n'ont jamais eu beaucoup d'espoir d'établir de bon rapports avec la police (Subtelny 29 nov. 1998). Subtelny a fait remarquer que la mafia, qui est solidement établie à Budapest, compte parmi ces membres plusieurs Roms, et que ces derniers sont particulièrement actifs dans le nord-est du pays, où ils collaborent souvent avec les organisations criminelles des États qui appartenaient autrefois à l'Union soviétique (*ibid.*). La police est au courant de ces faits, et il se peut que par conséquent les policiers traitent d'une manière particulièrement rude tous les Roms auxquels ils ont affaire (*ibid.*). Subtelny a affirmé tenir ces renseignements de personnes habitant les États qui appartenaient autrefois à l'Union soviétique (*ibid.*).

Selon Höltzl, les actes inappropriés commis par la police ont entraîné l'inculpation de leurs auteurs dans [traduction] « beaucoup moins de cent » cas (Höltzl 16 nov. 1998). Par ailleurs, parmi les crimes dont sont accusés des policiers, il est impossible de savoir, à cause de la loi sur la protection des renseignements, le nombre de cas où les victimes étaient des Roms (*ibid.*). Höltzl a ajouté que dans la plupart des cas où des policiers ont été accusés d'un crime, l'affaire a été abandonnée à l'étape de l'enquête en raison du manque de preuves (*ibid.*). Selon Kaltenbach, les procès concernant les problèmes des détenus sont beaucoup moins efficaces que les autres procès (17 nov. 1998).

6. AUTRES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNAUTÉ ROM

Selon Farkas, 80 p. 100 des Roms habitent dans de petites localités où, par rapport aux centres urbains, il y a plus de pauvreté et moins de possibilités de faire des études ou de trouver un emploi, même un emploi à temps partiel; le taux de chômage y atteint parfois 70 ou 75 p. 100 (19 nov. 1998). Kaltenbach, tout en soulignant l'absence de recherches dans ce domaine, a avancé que la Hongrie ressemble probablement à d'autres pays où la population urbaine a tendance à être plus libérale (16 nov. 1998). Il a toutefois tenu à signaler que certaines petites localités réussissent malgré tout à bien fonctionner (*ibid.*). Bíró quant à lui a déclaré que les Roms comme la population en général avaient manifestement de meilleures perspectives d'avenir en ville qu'à la campagne (19 nov. 1998).

6.1 Autorités locales

Kaltenbach a fait savoir que les plaintes déposées par les Roms au bureau du commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques ont été le plus souvent provoquées par des actions des autorités municipales (17 nov. 1998)[4]. Le premier rapport annuel du commissaire parlementaire, qui portait sur les 18 mois compris entre le 1er juillet 1995 et décembre 1996, faisait état de 432 plaintes, y compris 161 qui mettaient en cause les autorités locales (*ibid.*). Le deuxième rapport, portant sur les 12 mois suivants, a signalé 352 plaintes, dont 145 contre les autorités locales (*ibid.*). Les plaintes concernent généralement l'adoption et l'application, par les autorités locales, d'arrêtés en matière de versement des prestations sociales (*ibid.*). Les versements se font parfois d'une manière désorganisée, et certains plaignants roms reprochent aux fonctionnaires de les avoir humiliés et dénigrés (*ibid.*). Ainsi, si les prestations peuvent être versées soit en espèces soit en nature (par exemple, sous la forme de bourses d'études, de manuels scolaires ou de repas à l'école), dans certains cas les Roms ont reçu des prestations en nature alors que les autres ont reçu de l'argent (*ibid.*). Certains plaignants affirment également que la qualité des services publics comme l'entretien des voies est inférieure dans les quartiers roms par rapport aux autres quartiers (*ibid.* 16 nov. 1998.).

Bíró était d'avis que les rapports entre les Roms et les autorités locales s'empiraient (18 nov. 1998). Il croyait notamment que les obstacles érigés dernièrement par des populations et des maires locaux en ce qui concerne les logements des Roms (voir les documents antérieurs publiés par la Direction des recherches) témoignaient de l'augmentation de la discrimination depuis deux ans (*ibid.*). En se livrant à des déclarations et à des actions anti-roms, les maires suivent l'opinion populaire et augmentent leur cote de popularité (*ibid.*). En même temps, comme le signale Farkas, dans plusieurs villages (Székesfehérvár, Sátoraljaújhely et Zámoly) où les autorités locales avaient essayé d'exclure les Roms, les élections d'octobre 1998 ont porté au pouvoir de nouveaux maires qui ont réussi à désamorcer les tensions (19 nov. 1998; également Kaltenbach 17 nov. 1998). D'après lui, cela témoigne du fait que la présence des collectivités minoritaires autonomes et des ONG rend plus difficile toute tentative de tenir les Roms à l'écart des villages (Farkas 19 nov. 1998).

Kaltenbach a signalé que certaines municipalités ont acheté des appartements en vue d'empêcher leur vente à des Roms (Kaltenbach 17 nov. 1998). Il a notamment fait état d'un cas de ce genre qui s'était produit dans un village situé près de Szeged; le bureau du commissaire parlementaire a recommandé au ministère public de poursuivre au criminel les autorités impliquées dans cette affaire (*ibid.*).

Toujours selon Kaltenbach, les rapports entre les autorités locales et les collectivités minoritaires autonomes sont une autre source de plaintes (Kaltenbach 17 nov. 1998). Par exemple, certaines collectivités minoritaires autonomes se disaient exclues des prises de décisions (*ibid.*). De même, dans certains cas, on rechignait à donner aux collectivités minoritaires autonomes les ressources dont elles avaient besoin et auxquelles elles avaient droit (*ibid.*; également Subtelny 29 nov. 1998). Ce problème revêt une importance particulière dans les petites localités où l'espace et les ressources sont rares. L'allocation des ressources aux collectivités minoritaires autonomes dépend parfois de responsables municipaux. Kaltenbach a déclaré qu'on pouvait changer cet état de choses en modifiant la loi LXXVII sur les droits des minorités nationales et ethniques (17 nov. 1998).

6.2 Logement

Kaltenbach a déclaré qu'à Budapest et dans d'autres centres urbains, les Roms ont tendance à habiter dans des appartements dont la plupart sont gérés et attribués par les municipalités (17 nov. 1998). Subtelny a fait remarquer que si la privatisation des logements à Budapest, quoiqu'importante, n'est pas aussi généralisée que dans les petites localités, c'est toutefois dans celles-ci que l'on trouve d'avantage de personnes qui habitent dans les logements sociaux, et ce en raison de la plus grande diversité de logements dans la capitale (Subtelny 29 nov. 1998). Dans certains villages économiquement déprimés, il y a des propriétés très bon marché que leurs occupants ont laissées parce qu'ils n'ont pas pu trouver de travail (Kaltenbach 17 nov. 1998). Depuis le virage démocratique, des Roms se sont mis à s'installer dans ces régions parce qu'ils étaient mécontents des conditions là où ils habitaient (Kaltenbach 17 nov. 1998). Il s'agit là d'une sorte de [traduction] « ghettoisation spontanée » : la région déprimée devient une région rom, et le problème se perpétue (*ibid.*).

Quant aux logements sociaux, Subtelny a déclaré que dès qu'on apprend que la personne qui en fait la demande est rom, on lui donne le pire logement disponible; dans le cas de logements privés, il est probable que la personne n'en obtiendra pas du tout (29 nov. 1998; également Farkas 19 nov. 1998). La raison : les gens croient que les familles roms sont trop grandes, qu'elles détruiront leurs meubles, et qu'elles feront trop de bruit (Subtelny 29 nov. 1998). Quand une famille rom s'installe dans un logement, les voisins ont tendance à déménager (*ibid.*). Dans les logements sociaux, selon Subtelny, les réparations se font attendre, il n'y a pas assez d'eau et le chauffage laisse à désirer. Les administrations municipales affirment que les Roms sont des irresponsables qui cassent tout, alors que les Roms déclarent que les autorités négligent leurs propriétés (*ibid.*).

Le bureau du commissaire parlementaire reçoit peu de plaintes qui concernent spécifiquement la discrimination en matière de logement (Kaltenbach 17 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998). Le commissaire parlementaire a mené dernièrement une enquête pour donner suite à des plaintes de discrimination en matière de logement dans le 8^{e} district de Budapest (Kaltenbach 17 nov. 1998). Dans le but de voir si l'ethnicité jouait un rôle important dans l'attribution des logements, il a examiné plusieurs décisions concernant l'attribution des logements au cours d'une période d'un an (*ibid.*). Le bureau du commissaire parlementaire a proposé des modifications mineures de la procédure, mais n'a trouvé aucun cas grave de discrimination (*ibid.*).

À mesure que de plus en plus de gens perdent leur emploi à la suite du virage pris économique par le pays, le nombre de squatteurs augmentent, et ce non seulement chez les Roms mais aussi chez les Hongrois de souche, car beaucoup de gens n'arrivent plus à payer leur hypothèque, leur loyer ou les services publics (Bíró 18 nov. 1998; également Farkas 19 nov. 1998). Le bureau du commissaire parlementaire ne peut pas offrir son assistance à ces gens qui squattent des appartements, car il est illégal de squatter (Kaltenbach 17 nov. 1998). Toutefois, le commissaire parlementaire peut intervenir dans les cas où les autorités locales expulsent illégalement des gens d'un appartement, avant qu'un tribunal ait déterminé que les locataires enfreignaient la loi (*ibid.*).

L'État accorde des prêts sans intérêts aux constructeurs des logements subventionnés, mais des gens ont accusé certaines sociétés de construction d'avoir fourni aux Roms des logements non conformes aux normes (Kaltenbach 17 nov. 1998). Le bureau du commissaire parlementaire a enquêté sur les accusations, même si elles ne relèvent pas de son mandat, et dans certains cas il a demandé aux adminstrations locales d'offrir de l'aide juridique aux familles touchées (*ibid.*).

6.3 Tribunaux

Kaltenbach a déclaré que le bureau du commissaire parlementaire reçoit en fait des plaintes concernant le système judiciaire, mais qu'elles ne relèvent pas de son mandat (17 nov. 1998; également Bíró 18 nov. 1998). Il reçoit notamment des plaintes de Roms qui dénoncent des jugements qu'ils considèrent comme illégaux, les lenteurs du système et le comportement incorrect de certains juges et procureurs. Le commissaire parlementaire ne peut pas

faire grand-chose dans ces affaires; tout au plus, il peut envoyer une lettre aux autorités concernées. Un Rom qui croit qu'un jugement est injuste peut en appeler (Kaltenbach 17 nov. 1998). Selon Kaltenbach, il faudra faire suivre un programme de formation poussée au personnel du système judiciaire pour extirper les causes profondes des problèmes (*ibid.*).

Kaltenbach a affirmé que les Roms ont peu de confiance dans le système judiciaire (*ibid.*). Le racisme est problablement un problème aux tribunaux et au ministère public, mais le commissaire parlementaire ne savait pas s'il existait des études quantitatives à ce sujet. Il a déclaré que les Roms avaient peu de confiance dans les organismes administratifs de la majorité en général. Selon Bíró, il se peut bien que pendant un procès les autorités soient plus souvent impolies ou agressives envers les Roms qu'envers les intervenants non roms, et que les Roms coupables d'infractions reçoivent des peines plus sévères (18 nov. 1998). Il a ajouté que le gouvernement ne s'était pas attaqué à ce problème (*ibid.*).

Selon Höltzl, il se peut bien que des gens aient l'impression que les autorités, les procureurs du ministère public ou les juges n'accorderaient pas un traitement impartial aux Roms; toutefois, il ne croit pas que ce soit généralement le cas (16 nov. 1998). Tout en admettant l'existence de plaintes selon lesquelles des Roms poursuivis au criminel risquent de subir un procès injuste, il a déclaré que le nombre de plaintes de ce genre est généralement à la baisse, ou peut-être constant (Höltzl 16 nov. 1998).

Subtelny a déclaré que la situation des Roms traduits devant les tribunaux ne semblait pas donner matière à s'inquiéter outre mesure, et que, selon toute apparence, les Roms subiraient un procès juste. En ce qui concerne les rapports avec les fonctionnaires chargés de l'application de la loi, il était d'avis que ce sont les rapports avec les policiers qui sont les plus difficiles (29 nov. 1998).

6.4 Emploi

Le bureau du commissaire parlementaire ne reçoit pas beaucoup de plaintes concernant l'emploi, fait que Kaltenbach trouve surprenant (Kaltenbach 17 nov. 1998). La plupart des plaintes concernant l'emploi que déposent les Roms touchent le travail communautaire (programme de travail d'utilité publique mis sur pied et subventionné par l'État) — ils se plaignent de mauvais traitements ou du manque de travail (*ibid.*). Selon des estimations, les Roms constituent la moitié des travailleurs communautaires (*ibid.*; Höltzl 16 nov. 1998).

Le taux de chômage chez les Roms est très élevé (voir les documents antérieurs publiés par la Direction des recherches). Pour survivre, les Roms doivent souvent faire des petits travaux divers qu'ils trouvent dans les villages, ou encore avoir recours à l'assistance sociale (Bíró 18 nov. 1998). Les Roms ne possèdent généralement pas de qualification professionnelle, et il est peu probable qu'ils arrivent à s'intégrer dans le courant principal de l'économie du pays (*ibid.*). Très peu de Roms sont devenus des ouvriers qualifiés (*ibid.*). Hancock a fait remarquer qu'il y a certains emplois ouverts aux Roms que ces derniers évitent pour des raisons culturelles; en effet, les Roms considèrent que tout travail qui pourrait les amener en contact avec des fluides organiques risque de causer une contamination spirituelle, et pour cette raison ils répugnent à travailler comme fossoyeurs ou éboueurs (30 nov. 1998). À Budapest, il y a une bourse de l'emploi journalier mais les Roms n'y vont pas en général (Bíró 18 nov. 1998). Bíró n'en connaissait pas la raison exacte (*ibid.*). Il a avancé que peut-être l'emplacement de la bourse à Buda y est pour quelque chose, étant donné que peu de Roms habitent à Buda et que les Roms préfèrent chercher de petits travaux près de chez eux (*ibid.*). Il a également avancé que les Roms craignent peut-être de ne pas être bien reçus à Buda par les Hongrois de souche (*ibid.*). Dans les grandes villes, tout le monde, y compris les Roms, a la possibilité de travailler au noir (*ibid.* 19 nov. 1998).

Kaltenbach a fait état d'études menées en 1997 qui ont trouvé que lorsqu'un Rom et une personne non rom possédant des qualités semblables postulaient un emploi, le postulant non rom se faisait offrir l'emploi deux fois plus souvent (Kaltenbach 17 nov. 1998); Farkas (19 nov. 1998) et Bíró (18 nov. 1998) ont eux aussi déclaré que si un Rom et une personne non rom postulent le même emploi, le postulant non rom sera embauché. Farkas a toutefois fait remarquer que ces choses sont impossibles à prouver (19 nov. 1998). Il a en outre précisé que les Roms qui cherchent de l'emploi se heurtent à un peu moins de discrimination aujourd'hui, la situation s'étant améliorée avec la création des collectivités minoritaires autonomes il y a trois ans (Farkas 19 nov. 1998).

7. MOYENS D'OBTENIR RÉPARATION

La victime de discrimination désirant obtenir réparation peut, selon le type de discrimination, suivre différentes procédures juridiques et administratives, et il existe divers organismes où les Roms désirant obtenir réparation peuvent chercher de l'aide. Il s'agit notamment d'ONG, de collectivités minoritaires autonomes et du commissaire parlementaire. Les sources ont également signalé plusieurs raisons qui pourraient dissuader les Roms

d'entreprendre ces démarches.

7.1 Voies juridiques et administratives

À part la constitution du pays, il n'existe aucune loi qui traite de la discrimination en général (Höltzl 16 nov. 1998). Un plan proposé le 30 novembre 1998 prévoit que le ministre de la Justice mènera une étude des diverses lois comportent des dispositions relatives à la discrimination, et ce en vue d'examiner leur mise en application et de déterminer leurs inconvénients (*ibid.*). Les résultats définitifs de l'étude devraient être présentés le 31 décembre 1999 au plus tard (*ibid.*).

Pour ce qui est du système d'éducation, Bíró a fait savoir que dans la pratique, les plaintes ne sont généralement pas résolues individuellement (Bíró 18 nov. 1998). Les plaignants peuvent s'adresser aux conseils scolaires, mais ces derniers sont peu actifs (*ibid.*). Höltzl (16 nov. 1998), Hancock (30 nov. 1998) et Subtelny (29 nov. 1998) ont déclaré que si des Roms ont des problèmes à l'école, ils pourraient d'abord s'adresser aux enseignants et au directeur. Subtelny était d'avis qu'à l'époque actuelle, on écouterait probablement les plaintes, et ce surtout parce qu'on croit que Budapest surveille maintenant les écoles régionales (29 nov. 1998)

Les plaignants peuvent également s'adresser aux tribunaux en vertu de la loi de 1993 sur l'éducation publique, qui contient des dispositions concernant la discrimination dans le système scolaire (Höltzl 16 nov. 1998; également Subtelny 29 nov. 1998). Les affaires de ce genre sont entendues par les tribunaux de première instance. Il existe actuellement en Hongrie trois niveaux de tribunaux : les cours municipales et départementales (tribunaux de première et de deuxième instances) et la cour suprême; on discute actuellement de la possibilité de créer une nouvelle instance (Höltzl 17 nov. 1998). En outre, on peut diviser les tribunaux en cours civiles, cours criminelles et cours du travail (*ibid.*). Höltzl ne savait pas si quelqu'un s'était déjà adressé aux tribunaux pour une affaire de discrimination à l'école (17 nov. 1998).

Le code pénal a subi plusieurs modifications en 1996, dont l'ajout d'articles concernant les agressions contre les membres des communautés minoritaires (voir l'exposé intitulé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998); Le paragraphe 174(b) rend illégales [traduction] « les violences contre un membre d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux », et l'article 269 traite des [traduction] « violences contre une communauté » (Kaltenbach 16 nov. 1998)[5].

Les affaires qui relèvent de ces dispositions doivent être soumises à un bureau du ministère public, qui décidera des chefs d'accusation (Höltzl 17 nov. 1998). Plusieurs sources ont affirmé que, dans la pratique, on n'appliquait pas encore de manière rigoureuse les nouvelles modifications portant sur le racisme (Bíró 18 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998; Kaltenbach 17 nov. 1998). Il y a eu des crimes ou des actes racistes dont l'élément raciste n'a pas été pris en considération. Jusqu'à présent, une seule poursuite pour un crime raciste a été couronné de succès. Il y a deux ou trois autres procès de ce genre qui sont actuellement en cours (Bíró 18 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998). Au moment de rédiger les chefs d'accusation, il est généralement difficile pour le ministère public d'établir que le crime était à caractère raciste (Höltzl 16 nov. 1998; Kaltenbach 17 nov. 1998). Kaltenbach a fait remarquer que dernièrement les procureurs du ministère public utilisent plus volontiers ces dispositions (*ibid.* 16 nov. 1998).

Pour ce qui est des plaintes contre les autorités locales, il existe des organes de surveillance de basse instance qui examinent la légalité des décisions prises par les administrations municipales (*ibid.* 17 nov. 1998). Tout citoyen peut s'adresser à ces organes (*ibid.*). Kaltenbach ne connaissait pas le nombre de plaintes dont avaient été saisis ces organes de surveillance (*ibid.*). Bíró (18 nov. 1998), Kaltenbach (17 nov. 1998) et Höltzl (16 nov. 1998) ont fait remarquer qu'on peut également poursuivre les autorités locales devant les tribunaux. Dans ce cas-là, selon Höltzl, on aurait probablement recours à la loi sur la procédure administrative (*ibid.*). Si des lois pénales ont été violées, on peut aussi poursuivre l'auteur de l'infraction au criminel (*ibid.*).

Bíró a toutefois souligné qu'un maire peut légaliser une politique anti-rom à l'aide d'un arrêté municipal (18 nov. 1998). Pour invalider un tel arrêté, il faut établir son inconstitutionnalité (*ibid.*). Dans certains cas, le commissaire parlementaire a fait des déclarations publiques affirmant qu'un arrêté municipal était inconstitutionnel (*ibid.*). Si le scandale public provoqué par de telles déclarations n'amène pas les autorités locales à revenir sur leur décision, on peut aller en justice pour demander aux tribunaux d'invalider l'arrêté; toutefois, à ce que sache Bíró, personne n'avait encore porté une telle cause devant les tribunaux (*ibid.*).

Höltzl a signalé que la loi sur les infractions administratives, qui porte sur les infractions moins graves que celles décrites dans le code pénal, a été modifiée en 1997 de manière à tenir compte des situations qui touchent les membres des minorités (16 nov. 1998). Les infractions administratives de ce genre sont punissables d'une amende

pouvant atteindre 50 000 forints (361,50 $ CAN) (*ibid.*). Höltzl ne savait pas si cette loi avait encore été appliquée dans une affaire concernants les minorités (*ibid.*).

Les plaintes concernant le travail sont entendues par un tribunal spécial chargé de juger ces cas (Höltzl 17 nov. 1998). Le code du travail traite de la discrimination, et il oblige l'employeur à démontrer l'absence de discrimination, et ce notamment dans ces cas qui concernent le congédiement (Kaltenbach 17 nov. 1998). Toutefois, selon Farkas, aucun Rom n'avait encore obtenu réparation à l'aide de ces dispositions (*ibid.*).

Kaltenbach a fait savoir, au cours de l'entretien du 17 novembre 1998, qu'à une conférence de presse prévue pour le 23 novembre 1998 il allait réclamer la simplification et le raccourcissement des procédures à suivre pour déterminer s'il y a de la discrimination dans l'embauche. Il croyait qu'il fallait mieux informer les citoyens sur les organismes du travail qui s'occupent des affaires de discrimination, et qu'il fallait établir de nouvelles sanctions pour punir les employeurs coupables de pratiques discriminatoires (*ibid.*). Le commissaire parlementaire a discuté de ces propositions avec le ministère des Affaires sociales et il avait le ferme espoir qu'elles seraient acceptées (*ibid.*).

Selon Farkas, quand un conseiller d'une collectivité minoritaire autonome reçoit une plainte concernant des pratiques d'embauche discriminatoires, il appelle l'employeur pour obtenir des renseignements (19 nov. 1998). Si le plaignant était fondé à le faire, il pourrait poursuivre l'employeur; toutefois, la meilleure solution serait d'élaborer un système inambiguë de sanctions (*ibid.*). Farkas a affirmé que depuis la mise sur pied des collectivités minoritaires autonomes, les employeurs sont plus prudents, et ce surtout dans les petites villes où ce genre de problème est plus courant (*ibid.*). Toutefois, les plaintes ne sont généralement pas couronnées de succès (*ibid.*). Un plaignant peut aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, mais peu de gens sont au courant de cette voie de recours qui est d'ailleurs très longue (*ibid.*).

Les plaintes concernant le logement relèvent d'autres lois, selon le genre de logement. S'il s'agit d'un appartement subventionné, la plainte relève de la loi sur la procédure administrative, qui interdit la discrimination (Höltzl 16 nov. 1998). Selon Höltzl, les opérations relatives aux appartements privés sont régies par le code civil qui stipule que tous les citoyens ont les mêmes droits civils (*ibid.*). Si les droits d'une personne sont violés par un particulier, elle peut poursuivre ce dernier au criminel ou au civil (*ibid.*). Dans l'affaire du bar (voir la sous-section 3.7 de l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998), les deux types de poursuite ont procuré des réparations financières au plaignant, Góman, mais le montant était beaucoup plus élevé dans la cause civile. Höltzl ne savait pas s'il y avait d'autres cas semblables en instance (16 nov. 1998).

Pour se plaindre de la police, les Roms peuvent s'adresser au chef de police local ou à un avocat, mais cela se produit rarement (Bíró 18 nov. 1998). Si on dépose une plainte contre la police au bureau du commissaire parlementaire, ce dernier demande à la police d'entreprendre une enquête, s'il s'agit d'une affaire de discipline (Kaltenbach 16 nov. 1998). L'instance suivante serait le bureau du ministère public, qui pourrait enquêter sur l'incident et, le cas échéant, formuler des chefs d'accusation (*ibid.*).

7.2 Poursuites

La plupart des sources ont indiqué qu'il y avait plusieurs obstacles aux poursuites judiciaires; toutefois, Farkas était d'avis qu'il n'y avait pas d'obstacle important, que les voies de droit en question avaient fait l'objet d'une vaste campagne d'information et que la plupart des Roms les connaissaient (19 nov. 1998).

Selon Kaltenbach, on croit généralement que dans les cas où les autorités ont suivi les règles et rempli les conditions formelles, il est peu probable que des plaintes de discrimination les fassent revenir sur leur décision; donc, les gens n'exercent généralement pas de poursuites dans ces cas (17 nov. 1998). Bíró était d'avis que dans la Hongrie d'aujourd'hui, les droits de la personne préoccupent les gens moins que les questions économiques (Bíró 18 nov. 1998). Kaltenbach et Bíró ont tous les deux affirmé que le niveau des conscientisation civique est peu élevé dans la population en général, et particulièrement chez les Roms (*ibid.*; Kaltenbach 17 nov. 1998). Ceux-ci considèrent le plus souvent les structures administratives et les détenteurs du pouvoir comme des menaces, et non comme leurs défenseurs (*ibid.*). Selon Bíró, les Roms sont quelque peu résignés à la discrimination et à leur situation désavantageuse, et même quand ils vont en justice, ils ont tendance à abandonner plus souvent que les autres plaignants (18 nov. 1998). Toutefois, il a ajouté que cette situation commence à changer, et que les Roms commencent à s'adresser aux organisations roms et aux fondations des droits civils qui dispensent des conseils sur les questions juridiques générales comme celles qui touchent la propriété (*ibid.*). Il a souligné que les gestes de ce genre sont très récents et nouveaux (*ibid.*).

Höltzl a signalé que les Roms en général se servent du système judiciaire moins souvent que le reste de la population, et ce surtout parce qu'ils ne connaissent pas les différentes voies de droit à leur disposition (Höltzl

16 nov. 1998; également Hancock 30 nov. 1998). Farkas et Bíró ont précisé que certains Roms, particulièrement ceux qui habitent dans des régions éloignées ou qui ont peu d'instruction, risquent de ne pas être au courant des options dont ils disposent (Farkas 18 nov. 1998; Bíró 19 nov. 1998).

Kaltenbach a fait remarquer que les poursuites judiciaires coûtent cher et sont difficiles pour tous, qu'ils soient roms ou non (17 nov. 1998; également Bíró 18 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998). Certains plaignants ont droit à l'aide judiciaire, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas à acquitter les frais de justice administratifs; toutefois, ils doivent payer leur avocat (Kaltenbach 17 nov. 1998). Selon Höltzl, les Roms pourraient généralement obtenir de l'aide juridique (16 nov. 1998).

Selon Hancock, le fait qu'il est difficile de prouver le caractère discriminatoire d'un acte décourage certaines personnes d'engager des poursuites (30 nov. 1998).

Plusieurs sources ont déclaré qu'il est difficile de trouver un avocat prêt à s'occuper de telles causes. Il y en a toutefois quelques uns qui veulent bien aider (Kaltenbach 17 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998). Selon Bíró, on compte environ 2 000 avocats dans le pays, et de ce nombre il y en a peut-être 20 ou 23 qui prendraient en charge une affaire de droits de la personne (19 nov. 1998). Bíró était d'avis que de plus en plus de Roms commençaient à connaître le nom des avocats prêts à s'occuper de leurs cas (*ibid.*). Hancock a fait remarquer que la plupart des avocats prêts à travailler *pro bono* se trouvent dans les centres urbains, alors que la majorité des Roms habitent à la campagne (30 nov. 1998). Bíró quant à lui a souligné qu'il est difficile de trouver un avocat prêt à s'occuper d'une affaire mettant en cause la police (18 nov. 1998).

Selon Höltzl, il y avait 12 policiers roms qui faisaient des études de droit dans le cadre d'un programme établi par le gouvernement (16 nov. 1998). En outre, l'European Roma Rights Centre a mis sur pied un programme de subventions pour les Roms qui font des études de droit. Bíró a fait savoir qu'environ 75 Roms dans plusieurs pays qui bénéficiaient de telles subventions, et que 4 ou 5 d'entre eux sont en Hongrie. Aucun d'entre d'eux n'a encore terminé ses études de droit. Bíró croyait qu'il n'y avait qu'un avocat rom en Hongrie, et que celui-ci ne s'occupait pas d'affaires de droits de la personne (19 nov. 1998).

7.2.1 ONG

Des ONG et les collectivités minoritaires autonomes, qui ont une présence partout au pays, fournissent de l'aide juridique aux Roms (Kaltenbach 17 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998). Il y a quelque 200 ONG qui s'occupent des affaires roms, et une dizaine d'entre elles offrent des services juridiques (Farkas 19 nov. 1998). À titre d'exemple, Farkas a nommé les organisations NEKI, Phralipe et la Fondation civique (*ibid.*). Bíró a fait remarquer que certains groupes, comme le NEKI, se spécialisent dans le domaine de la discrimination, alors que d'autres offrent également de l'aide juridique générale (18 nov. 1998). Plusieurs des ces ONG sont des organisations nationales, et il existe également de nombreux groupes locaux (Farkas 19 nov. 1998). Farkas a mentionné en particulier la Fondation nationale et ethnique, dont les avocats travaillant dans 22 bureaux situés partout au pays fournissent de l'aide dans les cas de discrimination (*ibid.* 18 nov. 1998). Farkas dirige également l'ONG rom Lungo Drom, qui publie des documents, gère une école, offre des cours de formation et collabore à d'autres programmes destinés à la communauté rom (*ibid.*). L'organisation a des bureaux dans tous les 19 départements du pays ainsi que dans le 8^{e} district de Budapest (*ibid* 19 nov. 1998.).

Le NEKI, qui offre ses services gratuitement, peut s'occuper d'une poursuite judiciaire. Il a cinq bureaux, situés à Miskolc, à Debrecen, à Pecs, à Eger et à Nyíregyháza. Tout comme les autres ONG, il est de plus en plus connu chez les Roms et on lui soumet un nombre croissant d'affaires. Toutefois, les affaires peuvent durer pendant des années, et il est parfois difficile de convaincre un plaignant rom de ne pas se désinteresser de la poursuite. Le NEKI a également l'intention d'organiser des séminaires à l'intention des avocats (Bíró 18 nov. 1998).

Les subventions accordés par l'État aux ONG roms s'élevaient à 26,6 millions de forints (192 318 $CAN) en 1995, à 26,1 millions de forints (188 708 $CAN) en 1996, à 27,6 millions de forints (199 548 $CAN) en 1997, et à 31,8 millions de forints (229 514 $CAN) en 1998 (Höltzl 16 nov. 1998). On prévoit accorder quelque 87 millions de forints (629 010 $CAN) en 1999 à l'ensemble des ONG représentant les minorités du pays (y compris non seulement les ONG roms mais aussi les organisations représentant les autres minorités). Höltzl a déclaré que 15 millions de forints (108 450 $CAN) avaient été accordés aux ONG qui fournissent de l'aide juridique aux Roms (*ibid.*).

7.2.2 Collectivités minoritaires autonomes

Selon Farkas, à la suite des élections municipales d'octobre 1998, on comptait à l'échelle du pays plus de 850

localités où il y avait des collectivités minoritaires autonomes (Farkas 19 nov. 1998). Il peut y avoir plus d'une collectivité minoritaire autonome dans une localité (*ibid.*). Au total, il y a environ 1 320 collectivités minoritaires autonomes en Hongrie, et plus de 800 d'entre elles sont des collectivités minoritaires autonomes roms (*ibid.*). En outre, on trouve des représentants roms dans les administrations municipales de 320 localités (*ibid.*). Ces Roms, à la différence des représentants des collectivités minoritaires autonomes, peuvent voter sur les questions qui ne concernent pas les minorités (*ibid.*).

Dans les collectivités minoritaires autonomes, on trouve des conseillers juridiques qui peuvent aider les plaignants; il n'existe pas de statistiques sur le nombre de plaignants qui ont recours à leurs services. Bíró était d'avis que dans les affaires de droits de la personne, les gens auraient plus tendance à consulter soit des ONG soit le commissaire parliamentaire que de s'adresser aux collectivités minoritaires autonomes; toutefois, ces dernières ont dernièrement commencé à jouer un rôle plus actif dans de telles affaires (19 nov. 1998). Subtelny est d'avis que la prédominance d'ONG roms pourrait signaler un mécontentement à l'égard des collectivités minoritaires autonomes (4 nov. 1998) En outre, selon Höltzl et Farkas, l'option choisie par le plaignant dépendrait également de ses relations personnelles (Höltzl 17 nov. 1998; Farkas 18 nov. 1998).

7.2.3 Bureau du commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques

Le commissaire parlementaire Kaltenbach a déclaré que son bureau était facile d'accès, abordable (car ses services sont gratuits), souple, et relativement rapide — en bref, [traduction] « le tribunal pour les pauvres » (17 nov. 1998). Alors que les tribunaux représentent une institution étatique puissante, on peut considérer le bureau du commissaire parlementaire comme une institution qui [traduction] « appartient » au public. Le commissaire parlementaire met le public au courant des situations qui risquent d'être discriminatoires; toutefois, il ne peut engager aucune poursuite au civil (*ibid.*; Höltzl 16 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998).

Kaltenbach a fait savoir que son bureau est habilité à jouer trois rôles : faire des enquêtes générales sur les plaintes, proposer *ex officio* des modifications législatives dans certains secteurs de l'administration publique, et intervenir dans des différends à titre de conciliateur; il a affirmé que les propositions du commissaire parlementaire sont normalement acceptées (*ibid.* 16 nov. 1998). Selon le genre de plainte et d'enquête, le processus peut durer d'une semaine à plusieurs mois (*ibid.*). Le commissaire parlementaire n'est pas obligé d'attendre que toutes les autres options aient été épuisées avant d'intervenir (*ibid.*).

Selon Kaltenbach, au cours de la période englobée par son premier rapport, 68 p. 100 des plaintes ont été déposées par des Roms; ce chiffre était de 63 p. 100 dans le deuxième rapport (*ibid.*). La plupart des plaintes déposées par les Roms concernaient la discrimination; au deuxième rang se trouvaient les plaintes concernant les entraves aux bon fonctionnement des collectivités minoritaires autonomes (*ibid.*).

Le bureau du commissaire parlementaire à Budapest est ouvert tous les jours, et il reçoit également des plaintes par courrier et par téléphone (*ibid.* 17 nov. 1998).. Le bureau effectue [traduction] « très souvent » des missions dans les villages et les régions partout au pays (*ibid.*). Avant la mission, on installe des boîtes au bord de la rue pour permettre aux gens d'y déposer leurs plaintes (*ibid.*).

Selon Kaltenbach et Bíró, les gens seraient plus portés à s'adresser au commissaire parlementaire qu'aux autres instances quand ils croient que leurs droits ont été violés (Kaltenbach 17 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Höltzl était d'accord pour dire que les Roms ont tendance à confier leurs problèmes aux soins du commissaire parlementaire, surtout depuis quelques années (16 nov. 1998). Toutefois, il croit qu'un nombre croissant de Roms s'adressent également aux ONG (*ibid.*). Selon Subtelny, le commissaire parlementaire actuel jouit d'une bonne réputation et cherche à rendre les programmes plus efficaces (29 nov. 1998). Même si beaucoup de gens ignorent l'existence du bureau du commissaire parlementaire, ceux qui le connaissent en ont généralement une bonne impression (*ibid.*). Subtelny a précisé qu'il tient cette information d'ONG roms et d'universitaires hongrois dont beaucoup sont installés à Budapest. Il se peut, selon lui, que les chefs de police dans les petites villes soient portés à considérer le travail du commissaire parlementaire comme une ingérence dans les affaires municipales et comme un symptôme d'une lutte entre les autorités centrales et les administrations municipales (*ibid.*).

Kaltenbach croyait que l'information concernant son bureau était bien connue : il a fait remarquer qu'on en parlait régulièrement dans les médias (17 nov. 1998). Selon Bíró, le commissaire parlementaire est bien connu des gens politisés; il est peut-être moins connu du grand public, mais la situation évolue (18 nov. 1998).

Selon Kaltenbach, le bureau du commissaire parlementaire, faute de ressources, n'avait pas pu mener de sondage encore; toutefois, des chercheurs privés qui ont sondé l'opinion publique il n'y a pas si longtemps ont trouvé que 50 p. 100 de la population connaissait le bureau du commissaire public (17 nov. 1998).

Le commissaire parlementaire trouvait difficile d'estimer combien de Roms connaissaient son bureau, mais il a fait remarquer qu'à cause de leurs conditions de vie, beaucoup de Roms participent peu à des actions politiques (*ibid.*). Par contre, il était d'avis que les nouvelles collectivités minoritaires autonomes élues en octobre 1998 serviraient probablement à rendre le commissaire parlementaire mieux connu, étant donné les rapports assez importants entre ces collectivités minoritaires autonomes et le bureau du commissaire par l'intermédiaire de la collectivité minoritaire autonome nationale (*ibid.*).

8. TENTATIVES FAITES POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DES ROMS

8.1 Éducation

Le bureau du commissaire parlementaire a publié au printemps de 1998 un rapport sur le système d'éducation de la Hongrie; la Direction des recherches n'a à sa disposition aucune traduction française ou anglaise de ce rapport. Toutefois, certains éléments du rapport sont repris dans le résumé anglais du plus récent rapport annuel du bureau du commissaire parlementaire, que l'on peut consulter dans les centres de documentation régionaux de la CISR. Selon Kaltenbach, le ministère de l'Éducation a accepté toutes les recommandations majeures du bureau du commissaire parlementaire (17 nov. 1998). Les élections de mai ont interrompu la mise en application des recommandations, mais Kaltenbach a déclaré que, grâce aux rapports qu'il a établis avec le ministère depuis les élections, la mise en oeuvre des recommandations devait reprendre sous peu (*ibid.*).

Selon Kaltenbach, il n'y a pas eu de détérioration dans le domaine de l'éducation depuis un an et demi (*ibid.*). On sensibilise et habitue la population aux enjeux de ce domaine, et le ministère ainsi que l'administration publique comprennent mieux les problèmes (*ibid.*).

Le bureau du commissaire mettait la dernière main à une enquête sur le système des écoles spéciales (*ibid.*). Kaltenbach prévoyait également de recommander au gouvernement de supprimer les sanctions contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, car elles ne font qu'exacerber la pauvreté des familles concernées (*ibid.*).

On accorde des subventions, selon les normes, à toutes les maternelles des minorités, et 23 000 forints (166,29 $CAN) par élève aux écoles pour subventionner l'enseignement des langues et des traditions des minorités (Höltzl 16 nov. 1998). En outre, on accorde aux écoles élémentaires des subventions spécialement destinées aux besoins des Roms : 24 000 forints (173,52 $CAN) par élève pour favoriser l'intégration et 10 000 forints (72,30 $CAN) par élève pour les coûts de résidence des élèves roms (*ibid.*)[6].

Les élèves roms peuvent également obtenir de l'aide financière d'autres sources (*ibid.*). Par exemple, la Fondation rom a mis sur pied un programme pour aider les enfants roms à aller à l'école secondaire (*ibid.*).

Farkas a fourni des renseignements sur un programme visant à initier les enseignants à l'enseignement interculturel et à la culture rom (19 nov. 1998). La collectivité minoritaire autonome nationale rom fournit aux enseignants, dans certaines écoles, des manuels et d'autres ressources et élabore du matériel pédagogique à leur intention (*ibid.*). Ce programme de formation, lancé il y a trois ans, est offert dans au moins 300 écoles élémentaires et il est, selon Farkas, une réussite (*ibid.*). Toutefois, les subventions financières ont été réduites dernièrement et le developpement du programme a, dans l'ensemble, ralenti (*ibid.*). Il s'agissait d'un projet pilote, et l'objectif maintenant est d'offrir une formation semblable dans les 1 000 autres écoles fréquentées par des enfants roms (*ibid.*).

En novembre 1997, une ligne directrice du ministre de l'Éducation traitait des besoins des minorités en matière d'éducation et fournissait des renseignements sur la manière d'enseigner aux Roms (Höltzl 16 nov. 1998). Étant donné que cette ligne directrice a été appliquée pour la première fois en 1998, on ne dispose pas encore de données sur son efficacité (*ibid.*).

Il existe plusieurs écoles destinées entièrement ou en partie aux Roms. Il y a trois ans, une École de perspectives roms a été créée à Szolnok (Farkas 19 nov. 1998). Cette école secondaire enseigne des métiers et aide les élèves à trouver un emploi (*ibid.*). Les élèves y apprennent la culture rom, et les enseignants sont roms (*ibid.*). Environ 40 p. 100 des élèves ne sont pas roms (*ibid.*). Jusqu'à présent, 64 élèves ont terminé leurs études et ont obtenu des emplois dans des domaines comme l'informatique, l'agriculture et la construction (*ibid.*). Il y a actuellement 110 élèves à l'école (*ibid.*). L'école est subventionnée en partie par l'État, et on compte établir des programmes semblables dans tous les 19 départements du pays (*ibid.*).

Il convient également de mentionner l'École secondaire Gandhi, à Pécs. Fondée en 1995, cette école compte quelque 114 élèves qui apprennent notamment le Romani et le Beash ainsi que d'autres langues comme l'espagnol et le français (Farkas 19 nov. 1998; voir également l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998).

Selon Höltzl, le montant global des subventions accordées, selon les normes, à l'éducation de toutes les minorités augmente depuis quelques années, comme en témoignent ces chiffres : 1 880 millions de forints (13 592 400 $CAN) en 1994, 1 907 millions de forints (13 787 610 $CAN) en 1995, 2 334 millions de forints (16 874 820 $CAN) en 1996, et 3 246 millions de forints (23 468 580 $CAN) en 1997 (Höltzl 16 nov. 1998). La fondation Gandhi octroie elle aussi des subventions, notamment à l'École Gandhi (*ibid.*). Le budget de la fondation était de 243 millions de forints (1 756 890 $CAN) en 1996, de 325 millions de forints (2 349 750 $CAN) en 1997, et de 230 millions de forints (1 662 900 $CAN) en 1998 (*ibid.*). En 1999 un nouveau programme Phare injectera deux millions d'ECUs (3 382 309 $CAN) dans les programmes d'éducation roms (Kaltenbach 17 nov. 1998)

L'École Kalyi Jag de Budapest est une autre école professionnelle où l'on enseigne la langue, l'histoire et la culture roms, ainsi que l'informatique (Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Fondée il y a trois ans, elle compte entre 50 (Bíró 18 nov. 1998) et 100 (Farkas 19 nov. 1998) élèves. Elle est subventionnée en partie par l'État (Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998).

Selon Bíró, le gouvernement, pour des raisons liées à la structure de son administration, n'est pas en mesure d'aider la communauté rom dans certains domaines, et des ONG essaient parfois de combler le vide (Bíró 18 nov. 1998). Bíró donne comme exemple la Fondation Tanoda, établissemenet non gouvernemental qu'il a créé et qui est situé dans le 8^{e} district de Budapest (*ibid.*). Les adolescents roms peuvent y suivre des cours après l'école, dans l'après-midi; des enseignants possédant une formation spéciale les préparent à entrer à l'université (*ibid.*). Une cinquantaine de jeunes gens âgés de 14 à 18 ans y suivent des cours (*ibid.*). Elle est financée par une fondation néerlandaise, la Fondation Soros, et la municipalité. La Fondation des minorités a rejeté sa demande de financement (*ibid.*).

Farkas a également signalé l'existence d'un établissement d'enseignement privé à Szolnok, qui enseigne l'informatique et le secrétariat à plusieurs centaines d'étudiants roms (19 nov. 1998). Créé il y a quatre ans, il ne reçoit aucune subvention de l'État (*ibid.*).

8.2 Police

Il existe plusieurs programmes visant l'amélioration des rapports entre la police et les Roms (voir l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998, et les réponses approfondies aux demandes d'information HUN30156.EFX et HUN30081.EFX, consultables aux centres de documentation régionaux de la CISR, dans SHARENET, et sur l'Internet à l'adresse <www.cisr.gc.ca>). Ainsi, la formation des policiers comprend une initiation à la culture, aux valeurs et à l'histoire des Roms (Bíró 18 nov. 1998; Kaltenbach 17 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998). Un manuel contenant des renseignements sur les droits des minorités a été diffusé à toutes les écoles de police au cours de la dernière année (Höltzl 16 nov. 1998; également Kaltenbach 17 nov. 1998). En mai 1998, le Project on Ethnic Relations (PER), organisation étatsunienne d'amélioration des relations interethniques, a mis sur pied un programme de police communautaire auquel participent 200 personnes; il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette initiative (Höltzl 16 nov. 1998; également Kaltenbach 17 nov. 1998).

Kaltenbach était d'avis qu'il était trop tôt pour déterminer si le comportement de la police avait subi de réelles modifications, car les attitudes ne changent pas du jour au lendemain (17 nov. 1998), mais Farkas a affirmé que l'attitude de la police demeurait inchangée et continuait de refléter les mêmes préjugés (19 nov. 1998). Selon un sondage récent, quelque 70 p. 100 des policiers hongrois ont des préjugés (*ibid.*).

Selon un projet de programme annoncé par le ministère de la Justice en novembre 1998, le ministère de l'Intérieur surveillerait le comportement de la police à l'égard des Roms et présenterait ses observations dans un rapport annuel (Höltzl 16 nov. 1998). En outre, le ministère de l'Intérieur serait habilité à entreprendre des actions disciplinaires ou des poursuites au criminel, selon les besoins (*ibid.*).

La collectivité minoritaire autonome nationale rom a mis sur pied un programme de financement destiné à aider les étudiants roms qui veulent atteindre les grades supérieurs de la police (Farkas 19 nov. 1998). Toutefois, Kaltenbach a fait remarquer que le programme n'a pas connu un grand succès (17 nov. 1998; voir également la réponse à la demande d'information HUN30156.EFX, consultable aux centres de documentation régionaux de la CISR, dans SHARENET, et sur l'Internet à l'adresse <www.cisr.gc.ca>). Farkas et Höltzl se sont entendus eux aussi pour dire

que le programme n'avait attiré qu'un petit nombre de candidats (Farkas 18 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998). Farkas a fait savoir qu'il y avait environ 40 ou 50 policiers roms en Hongrie, et qu'il y avait environ 35 Roms à l'école de police (19 nov. 1998).

Dans les départements de Heves et de Borsod-Abaúj-Zemplén, on a mis sur pied un programme pilote qui oblige la police à enregistrer sur bande magnétique toute interrogatoire et à mettre un avocat à la disposition du détenu (Farkas 18 nov. 1998).

8.3 Logement

Selon Farkas, le gouvernement a lancé un programme de 40 millions de forints (289 200 $CAN), destiné à la construction de logements pour ceux qui en ont besoin (19 nov. 1998; voir la réponse à la demande d'information HUN30463.E, consultable aux centres de documentation régionaux de la CISR, dans SHARENET, et sur l'Internet à l'adresse <www.cisr.gc.ca>; voir également RPC 30 nov. 1998). Le programme est ouvert à tout le monde, mais étant donné que la situation des Roms est particulièrement mauvaise en ce qui concerne le logement, cette communauté en a profité beaucoup (Farkas 19 nov. 1998). En mai 1998, 151 maisons ont été bâties et on prévoyait la construction de 100 autres maisons en décembre 1998 (*ibid.*). Ces logements se trouvent partout au pays, et surtout dans les petites villes (*ibid.*). Des collectivités minoritaires autonomes ont établi un programme pour aider les familles roms où il y a trois enfants ou plus à avoir accès à ces subventions (*ibid.*). Les collectivités minoritaires autonomes repèrent les familles admissibles, font les opérations bancaires nécessaires, paient les frais de notaire, surveillent la construction, etc. (*ibid.*) Il ne s'agit pas de prêts : la maison appartient au bénéficiaire de la subvention (*ibid.*). Parfois la subvention n'a pas suffi et d'autres sources, dont les collectivités minoritaires autonomes, ont comblé le déficit (*ibid.*). Farkas a bon espoir que le programme sera mis en oeuvre partout au pays (*ibid.*).

8.4 Fondation rom

La Fondation pour les Roms hongrois, organisme d'État, fournit de l'aide aux fermes, aux petites entreprises et aux programmes culturels (Farkas 19 nov. 1998; Höltzl 16 nov. 1998). La moitié des membres de son conseil d'administration sont des Roms (Bíró 19 nov. 1998). La fondation avait un budget de 150 millions de forints (1 084 500 $CAN) en 1996, de 170 millions de forints (1 229 100 $CAN) en 1997 et de 250 millions de forints (1 807 500 $CAN) en 1998; le budget prévu pour 1999 est de 280 millions de forints (2 024 400 $CAN) (Höltzl 16 nov. 1998). Jusqu'en 1998, la fondation a fourni de l'aide à 173 oeuvres individuelles, dont des programmes de survie agricole, destinés à permettre aux familles de continuer de gagner leur vie dans l'agriculture, et des programmes à l'intention des petites entreprises (*ibid.*). Pour ces dernières, 20 p. 100 de l'aide a été sous forme de subventions et 80 p. 100 sous forme de prêts, alors que pour les programmes agricoles, cette proportion est inversée (*ibid.*).

De l'avis de Farkas, les programmes de la fondation pourraient être plus utiles : il faudrait donner plus d'argent aux programmes scolaires et aux programmes d'emploi, l'accès à l'argent devrait être plus rapide, et il faudrait que l'État débloque plus d'argent à des fins précises (Farkas 19 nov. 1998). Bíró a lui aussi déclaré que le fonctionnement de la fondation laissait à désirer : le montant total du financement ne revient qu'à 276 forints (environ 2 $CAN) par Rom, le système est bureaucratique et le processus de prise de décisions est douteux (Bíró 18 nov. 1998). L'ensemble du processus ainsi que le traitement des demandes individuelles sont assujettis à des considérations d'ordre politique (*ibid.*).

8.5 Programmes d'emploi

Les programmes d'emploi ont tendance à être décousus et à ne pas être spécialement adaptés aux besoins des Roms (Bíró 19 nov. 1998). Il existe des programmes de formation offerts par l'État; les conditions d'admission ne sont pas discriminatoires, mais exigent un certain niveau d'éducation (*ibid.*). La Fondation rom, organisme d'État, et le Fondation Autonomia, organisme privé, ont des programmes d'emploi qui ont commandité plusieurs centaines de projets individuels (*ibid.*). En même temps, elles ont donné aux Roms l'occasion de gérer des projets et de s'informer sur les procédures de demande de financement (*ibid.*). Le ministère de l'Agriculture commandite lui aussi des projets agricoles, et le programme lancé à Szolnok par la collectivité minoritaire autonome (voir la section 8.1) a pour but d'ouvrir des perspectives d'emploi aux participants (*ibid.*).

8.6 Réserves sur la mise en oeuvre des programmes

Plusieurs sources ont déclaré que le gouvernement n'accorde généralement pas la priorité aux questions concernant les Roms (Kaltenbach 17 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Le commissaire parlementaire met

régulièrement l'accent sur trois aspects du [traduction] « plan à moyen terme » (voir les réponses aux demandes d'information HUN30463.E et HUN30156.EFX ainsi que l'exposé *Les Roms en Hongrie*, publié par la Direction des recherches en mars 1998, pour plus d'information sur ce plan et sa mise en oeuvre; tous ces documents sont consultables aux centres de documentation régionaux de la CISR, dans SHARENET, et sur l'Internet à l'adresse <www.cisr.gc.ca>). Primo, le financement est insuffisant et doit être mieux dirigé. Secundo, il faudrait désigner une personne en particulier — par exemple, un commissaire — comme responsable. Tertio, il faudrait mettre en oeuvre une stratégie de communication pour mieux sensibiliser le grand public aux programmes roms. Farkas a également eu une réaction mitigée à la mise en oeuvre du plan à moyen terme (Farkas 19 nov. 1998). Selon lui, le gouvernement parfois n'agit pas de manière efficace même quand il a un plan d'action. Pour encourager le gouvernement à agir, la collectivité minoritaire autonome nationale rom fait la promotion des dossiers qui, selon elle, sont les plus importants (*ibid.*). Selon Hancock, il faut examiner le déroulement à long terme du processus de changement et, sous cette optique, certaines personnes et certains organismes gouvernementaux sont sur la bonne voie, d'autres ne le sont pas, et d'autres encore publient de belles déclarations mais ne les mettent pas en oeuvre (30 nov. 1998).

Kaltenbach n'avait pas de renseignements sur un éventuel nouveau programme-cadre pour les Roms; toutefois, il a déclaré qu'il fallait revoir le plan à moyen terme et que le gouvernement prévoyait effectivement de le faire, en créant notamment un comité consultatif composé de spécialistes roms (17 nov. 1998).

Selon Höltzl, c'est le ministre de la Justice qui est chargé de surveiller la mise en application des mesures gouvernementales qui touchent les Roms (Höltzl 16 nov. 1998). La plupart de ces mesures découlent du plan à moyen terme (*ibid.*). On a demandé aux divers ministères concernés par ces mesures de remettre des rapports au ministère de la Justice qui devait en présenter une analyse le 30 novembre 1998 (*ibid.*). Le ministère de la Justice devait ensuite, dans les meilleurs délais, faire des recommandations concernant la modification et la mise à jour des actions du gouvernement dans ce domaine (*ibid.*).

Selon Bíró, le cadre institutionnel dont s'est dotée la Hongrie en matière de minorités figure parmi les meilleurs du monde (Bíró 18 nov. 1998). La loi sur les minorités, malgré sa rédaction qui laisse peut-être à désirer, est très progressiste sur le plan conceptuel (*ibid.*). Toutefois, selon Bíró, malgré l'énorme importance des questions concernant la situation globale de la population rom du pays, le gouvernement les traitent d'une manière bureaucratique (*ibid.*). L'absence de programmes d'emploi spécialement destinés aux Roms en témoigne (*ibid.*). Bíró a déclaré que les efforts et l'argent consacrés à ce dossier étaient peu visibles (*ibid.*).

Farkas quant à lui croyait que le financement des collectivités minoritaires autonomes devrait être augmenté et acheminé autrement (Farkas 19 nov. 1998). En effet, selon Farkas, ce serait plus utile de confier les fonds directement aux collectivités minoritaires autonomes, alors qu'à l'heure actuelle le gouvernement national les achemine par l'intermédiaire des autorités municipales (*ibid.*). L'ensemble des collectivités minoritaires autonomes ont récemment présenté au gouvernement une série de recommandations concernant la structure du financement (*ibid.*). Subtelny a déclaré que des gens avaient des doutes concernant la représentativité des collectivités minoritaires autonomes : certains croyaient qu'elles avaient été récupérées par les municipalités ou qu'elles étaient tout simplement inefficaces (Subtelny 29 nov. 1998). Hancock a émis l'hypothèse qu'en réalité, ils pourraient isoler les Roms des structures politiques traditionnelles, même si cela n'est pas leur intention (20 nov. 1998) Bíró a avancé que les collectivités minoritaires autonomes pourraient donner lieu à des conséquences indésirables si elles n'arrivaient pas, faute de ressources, à justifier les espoirs qu'elles ont fait naître chez les gens (19 nov. 1998). En même temps, il a souligné qu'elles soulèvent des questions qui intéressent les minorités et qu'elles permettent aux participants d'acquérir de l'expérience politique précieuse (*ibid.*).

Bíró et Farkas ont tous les deux souligné qu'on ne consulte pas assez les institutions et la communauté roms, et que celles-ci ne disposent pas des pouvoirs décisionnels dont elles ont besoin (Farkas 19 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Selon Bíró, les ONG seraient mieux placées pour résoudre nombre de problèmes roms, sauf dans le domaine de l'éducation (*ibid.*). Selon Bíró, Farkas et Kaltenbach, le fait que l'argent débloqué pour l'éducation des minorités (y compris les Roms) est parfois utilisé à d'autres fins suscite des inquiétudes (*ibid.*; Farkas 19 nov. 1998; Kaltenbach 17 nov. 1998).

Selon Subtelny, les plus grands obstacles à la mise en oeuvre des programmes se trouvaient aux niveaux inférieurs (locaux) du système d'administration (29 nov. 1998). Le gouvernement et les fonctionnaires à Budapest ont tout intérêt à faire marcher les programmes, mais ce n'est pas forcément le cas ailleurs (*ibid.*).

9. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Farkas était d'avis que la situation globale de la communauté rom s'est améliorée depuis 10 ou 15 ans (Farkas

19 nov. 1998). Il y a 15 ans, il n'y avait pas d'enseignant, de policier, d'homme d'affaire ou de politicien roms (*ibid.*). Depuis, la situation de la communauté a évolué, même si les améliorations ne sautent pas toujours aux yeux (*ibid.*). Farkas croyait que, d'ici quelques années, la communauté rom pourrait être en mesure de former son propre parti politique, et que les programmes lancés par les ONG seront mis en oeuvre partout au pays (*ibid.*).

Bíró, Subtelny, Farkas et Hancock ont tous souligné que l'on ne saurait comprendre les rapports entre les populations rom et non rom sans les replacer dans leur contexte historique imprégné d'hostilité (Subtelny 29 nov. 1998; Farkas 18 nov. 1998; Hancock 30 nov. 1998; Bíró 18 nov. 1998). Selon Bíró et Farkas, l'image négative des Roms fait l'objet d'un [traduction] « consensus » au sein de la population hongroise (*ibid.*; Farkas 18 nov. 1998). Bíró a ajouté que ce consensus englobe ceux qui détiennent le pouvoir, y compris la police (18 nov. 1998).

Selon Kaltenbach, toutefois, même si 60-70 p. 100 des gens interrogés dans les sondages d'opinion affirment [traduction] « ne pas aimer les Roms » et leur attribuent de mauvaises qualités, plus de 50 p. 100 se déclarent être d'accord avec les affirmations selon lesquelles qu'il faut traiter les Roms sans discrimination et que l'État devrait élaborer des programmes à l'intention des Roms (Kaltenbach 17 nov. 1998). En ce qui concerne les événements à Sátoraljaúhely, des gens ont l'impression que le maire jouissait de l'appui de la majorité de la population dans les tentatives qu'il a faites pour expulser plusieurs familles roms de la ville (*ibid.*) (voir plus haut la section 6.1). Toutefois, un sondage d'opinion publique mené à l'échelle nationale deux ou trois semaines après l'incident a révélé que les gens se divisaient en deux groupes presque égaux : la moitié environ des sondés approuvaient les actions du maire et l'autre moitié les désapprouvait (*ibid.*).

Bíró et Farkas ont souligné que la majorité de la population connaît peu la langue et la culture roms. Selon eux, la sensibilisation des Hongrois à la culture et aux valeurs roms aiderait à améliorer les rapports entre les deux communautés (Bíró 18 nov. 1998; Farkas 19 nov. 1998). Kaltenbach a affirmé lui aussi qu'il était indispensable d'améliorer la communication entre les deux groupes (17 nov. 1998). Selon Höltzl, le nouveau programme pour les Roms comprendra une stratégie de communication élaborée par le gouvernement national en consultation avec la collectivité minoritaire autonome rom nationale (16 nov. 1998).

Selon Bíró, le gouvernement devrait tenir un langage plus franc dans sa condamnation des actes motivés par des préjugés et le racisme. Il s'inquiétait beaucoup de l'étendue des préjugés dans la société hongroise en général, ainsi que de la montée de la violence sociale, provoquée par la détérioration des conditions sociales et économiques. Il avait l'impression que les Roms deviennent de plus en plus anxieux, phénomène qu'il attribuait en partie à l'extension de la discrimination, aux avanies que subissent les Roms quotidiennement, et à la situation économique de plus en plus précaire. À son avis, les jeunes en particulier risquent de perdre patience, ce qui pourrait entraîner des conséquences violentes (Bíró 18 nov. 1998).

Bíró a toutefois tenu à souligner que la presse hongroise véhicule beaucoup moins de préjugés à l'endroit des Roms que la presse de nombreux autres pays, et qu'elle a en outre aidé à attirer l'attention sur les problèmes des Roms. Il a ajouté que la Hongrie est un État de droit où il existe des recours contre des situations discriminatoires; toutefois, on ne sait pas si les gens connaissent ces recours ou s'ils s'en servent. Selon lui, les Roms apprennent à connaître de plus en plus leurs droits, mais très graduellement (Bíró 19 nov. 1998).

Kaltenbach était d'avis que certains projets étaient en cours de réalisation qui devaient apporter des éléments de solution aux problèmes des Roms, et qu'il y avait lieu d'être optimiste; il a toutefois ajouté qu'il faudrait beaucoup de ressources pour régler la situation (17 nov. 1998). Selon Kaltenbach, la Hongrie a besoin de deux programmes pour remettre les affaires sur les rails : un programme de gestion de crise à l'intention de ceux qui n'ont pas de perspectives d'avenir — par exemple, les gens âgés de 50 ans ou plus qui ne sont pas aptes à profiter d'une formation —, et un programme de développement à long terme à l'intention des très jeunes (*ibid.*).

Höltzl a annoncé que le nouveau plan d'action allait incorporer un engagement d'élaborer un plan à long terme (16 nov. 1998). Le nouveau plan d'action devait englober tous les domaines — éducation, culture, emploi, agriculture, soutien financier, soins de santé, logement, lutte contre la discrimination et problèmes de communication entre la majorité et les minorités (*ibid.*).

Hancock et Subtelny ont tous les deux exprimé l'avis que la situation ne peut s'améliorer que graduellement, étant donné que les rapports difficiles de longue date entre les Roms et la communauté majoritaire (Hancock 30 nov. 1998; Subtelny 29 nov. 1998). Subtelny a souligné qu'une seule décennie ne suffira pas pour extirper les préjugés négatifs profondément enracinés de la communauté majoritaire (29 nov. 1998). Selon lui, les Roms ne courent pas de grand danger à l'heure actuelle, mais si les choses tournaient mal, il se pourrait que leur situation devienne dangereuse; en effet, les Roms deviendraient probablement des boucs émissaires, comme par le passé (*ibid.*). De plus, selon

Subtelny, les changements que le gouvernement a adoptés concernant les minorités en général et les Roms en particulier sont motivés en grande partie par des facteurs provenant de l'extérieur, tels que le désir de devenir membre de l'Union européenne (Subtelny 4 nov. 1998). Hancock était d'avis que les Roms, pendant longtemps privés de leur dignité et de leurs droits et dépourvus de pouvoir financier et politique, ont institutionnalisé certains comportements qu'ils ne pourront probablement pas changer du jour au lendemain; c'est-à-dire, les Roms devront acquérir les compétences nécessaires à l'intégration (30 nov. 1998). Il a ajouté que selon leurs traditions, les Roms ont toujours formé des petits groupes sociaux isolés; étant donné que l'unification de leur communauté à l'échelle du pays ne fait partie de leur histoire, il leur est d'autant plus difficile de mettre sur pied un mouvement social ou politique réunissant divers groupes (*ibid.*).

À PROPOS DE CERTAINES SOURCES

András Bíró

András Bíró est président du conseil d'administration de l'European Roma Rights Center (ERRC) en Hongrie, président du Bureau de défense juridique des minorités nationales et ethniques (NEKI) et membre du Groupe de spécialistes sur les Roms du Conseil de l'Europe. En outre, il conseille l'Institut pour une société ouverte de Budapest sur les questions concernant les Roms. En 1990, il a créé la Fondation Autonómia, qui accorde des subventions aux Roms qui veulent entreprendre des projets générateurs de revenus.

Flórián Farkas

Flórián Farkas est, grâce à sa victoire aux élections, président de la collectivité minoritaire autonome nationale rom. Il est également le fondateur de l'ONG Lungo Drom, dont il est actuellement président. En outre, il est cofondateur de l'ONG Parlement rom et des deux journaux roms *Lungo Drom* et *Cigáy Hfap*.

Ian Hancock

Ian Hancock, professeur de linguistique et d'anglais à l'University of Texas (Austin), est président de la fédération internationale rom (International Roma Federation) depuis 1993 et membre du comité consultatif rom du projet des relations ethniques (Project on Ethnic Relations — PER).

Lipót Höltzl

Lipót Höltzl est sous-secrétaire d'État au ministère hongrois de la Justice. Il s'occupe notamment de la préparation de législation sur les droits de la personne, des relations bilatérales et internationales, de l'harmonisation de la législation hongroise et celle de l'Union européenne, et de la représentation du gouvernement aux travaux de la Cour européenne des droits de l'homme.

Jenő Kaltenbach

Jenő Kaltenbach est le commissaire parlementaire des minorités nationales et ethniques (appelé parfois protecteur des minorités). Il a été nommé à ce poste par le parlement en 1995. En outre, il représente la Hongrie à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et il est membre du centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie (European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia).

Orest Subtelny

Orest Subtelny, spécialiste des minorités de l'Europe de l'est, est professeur à l'Université York (Toronto). Il a enseigné des cours d'histoire de l'Europe de l'est (République slovaque, Pologne, Hongrie, Romanie et ex-URSS), en mettant l'accent sur les divers aspects du nationalisme, y compris la situation des minorités. Le professeur Subtelny est également directeur de la publication *Nationality Papers*.

RÉFÉRENCES

Bíró, András. 19 novembre 1998. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

_____. 18 novembre 1998. Entretien avec la Direction des recherches

Farkas, Flórián. 19 novembre 1998. Entretien avec la Direction des recherches.

_____. 18 novembre 1998. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Hancock, Ian. 30 novembre 1998. Entretien avec la Direction des recherches.

_____. 20 novembre. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Höltzl, Lipót. 17 novembre 1998. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

_____. 16 novembre 1998 Entretien avec la Direction des recherches.

Kaltenbach, Jenő. 17 novembre 1998. Entretien avec la Direction des recherches.

_____. 16 novembre 1998. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Subtelny, Orest. 29 novembre 1998. Entretien avec la Direction des recherches.

_____. 4 novembre 1998. Témoignage devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

NOTES EN FIN DE DOCUMENT :

1. Voir Péter Radó. 1997. *Report on the Education of Roma Students in Hungary*.

2. 1 forint = 0,00723 $CAN; 1 $CAN = 138 forints.

3. Voir Radó 1997.

4. Voir le rapport annuel du commissaire parlementaire pour la ventilation des plaintes par type et par région géographique.

5. Autres modifications : l'article 155 qui rend illégale le génocide; l'article 157 sur l'apartheid; les articles 212 et 212 (a) sur le droit à tenir des réunions (Kaltenbach 16 nov. 1998).

6. Voir la réponse à la demande d'information HUN30463.E pour plus d'information sur les subventions gouvernementales.

Tous droits réservés Commission de l'immigration et du statut de réfugié 1999.
Dernière mise à jour 1999-12-09

Canada